



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 Lyon

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <https://lyon-rhone.fff.fr>

PV N°500 DU JEUDI 18 MARS 2021

RAPPEL IMPORTANT POUR TOUS LES CLUBS

Comme je l'ai indiqué dans l'avis COVID-19 n°8 (à retrouver dans la rubrique « Président »), le District a décidé de créer 3 commissions pour organiser une future relance de nos activités footballistiques.

Ces commissions seront composées de toutes les familles du football départemental avec principalement des représentants de Clubs (Président, Vice-Président etc...).

Nous avons enregistré quelques retours de candidats, mais je considère que le nombre actuel est nettement insuffisant.

En effet, les Clubs demandent à participer aux grandes décisions et d'avoir plus d'informations de notre instance. En clair, certains nous reprochent de ne pas suffisamment communiquer, partager, alors que nous organisons bon nombre d'échanges.

En vous inscrivant à ces commissions de relance, vous avez une formidable occasion de participer aux décisions importantes qui concerneront la reprise de nos activités.

Je vous rappelle que vous pouvez participer à ces travaux en vous enregistrant par simple mail au district : district@lyon-rhone.fff.fr

Date limite lundi 22 mars midi.

Je compte vivement sur vous !

Bien sportivement

Arsène MEYER

Président du District de Lyon et du Rhône de Football

FUTSAL

Comme vous l'avez sans doute remarqué, dans l'AVIS COVID-19 n°8 nous ne faisons pas d'allusions au FUTSAL.

En effet, la pratique FUTSAL étant plus impactée que le FOOTBALL à l'extérieur, nous nous devons de traiter ce sujet avec une attention toute particulière.

C'est pour cette raison, que j'ai préféré ne pas l'intégrer dans les Commissions que nous avons créées.

Ceci étant, j'ai proposé à Roland BROUAT, Président de la Commission FUTSAL, que nous organisions une **réunion spéciale FUTSAL au siège du District le samedi 17 avril à 9 h 30.**

Nous aurons ainsi la possibilité d'échanger, sur ce qui pourrait être une reprise de notre activité, et également préparer la saison prochaine sans oublier les décisions que nous prenons avec les aspects financiers.

Cette réunion est bien sûr conditionnée par les obligations sanitaires, en espérant que nous ne soyons pas confinés sur cette période. Je propose aux clubs FUTSAL, si cette réunion les intéresse, **de s'inscrire en remplissant le formulaire que vous retrouverez sur le site internet du District ou envoyé à tous les Clubs, et de nous le retourner le plus vite possible à l'adresse mail district@lyon-rhone.fff.fr.**

Je compte sur votre participation et comme vous pouvez le constater le FUTSAL bénéficie de toute l'attention qu'il mérite au sein de notre District.

Bien sportivement,

Arsène MEYER

Président du District de Lyon et du Rhône de Football

PRESIDENT

Tél 07 87 72 96 17
ameyer@lyon-rhone.fff.fr

AVIS COVID-19 N°8 DU 08/03/21

Comme précisé dans les AVIS COVID précédents, la situation globale du virus reste délicate dans notre département. Certes les vaccinations augmentent mais les hospitalisations restent élevées.

Lors de son passage dans notre région, le Président de la FFF Noël LE GRAET a précisé qu'il fallait attendre le 15 mars pour que nous puissions prendre une décision définitive sur la poursuite ou non de nos championnats.

Chaque jour qui passe compromet fortement une éventuelle reprise de l'activité, et je crains que nous nous dirigeons tout droit vers une saison blanche. Ce qui ne veut pas dire non plus, qu'il n'y aura pas de possibilité pour organiser des matchs à partir de fin avril ou début mai, comme le laisse entendre le Ministère de tutelle.

Certes aucune décision n'est prise, mais notre District travaille actuellement sur les deux scénarios, soit une reprise pour finir les matchs ALLER, soit l'arrêt du championnat et saison blanche. Et si une saison blanche devait être retenue et que nous aurions la possibilité de jouer à nouveau au Football que ferions-nous ?

Notre Bureau du Comité Directeur du 8 mars a pris les décisions suivantes :

1. Création d'une Commission de Reprise d'activité Football à 11 composée de :

- Un Vice-Président du District
- Les membres de la commission compétition
- 5 Présidents de club (1 par groupement) sur volontariat
- 1 Membre de L'APC (association des Présidents de club)
- 1 Membre de l'UNAF (association des Arbitres)
- 1 Membre de l'AEF (association des Educateurs)
- 1 Représentant des Groupements
- Le conseiller technique départemental

Cette Commission sera animée par un Vice-président de District en l'occurrence Bernard COURRIER.

L'idée étant de travailler ensemble, en concertation pour proposer à l'ensemble des clubs une activité de reprise progressive du Football à 11 pour le second trimestre.

2. Création d'une Commission de Reprise d'activité Football d'Animation composée de :

- Un Vice-Président du District
- Les 5 Présidents de groupement
- Le représentant de la commission technique
- Le Conseiller technique départemental
- 1 conseiller technique DAP
- 5 Représentants de club (1 par groupement) sur volontariat
- 1 Membre de l'APC (association des Présidents de club)
- 1 Membre de l'AEF (association des Educateurs)
- 1 Membre de l'UNAF (association des Arbitres)

Cette Commission sera animée par un Vice-Président de District en l'occurrence Bernard BOISSET.

Elle aura comme objectif de relancer la pratique du FOOTBALL d'animation, en concertation avec les clubs.

3. Création d'une Commission Fonds d'Aide à la Reprise (FAR) qui sera constituée de :

- Le Trésorier du District
- Le Trésorier adjoint du District
- Le Secrétaire Général du District
- Le secrétaire Général adjoint du District
- 5 Présidents de club (1 par groupement) sur volontariat
- 1 Membre de l'APC (Association des Présidents de club)
- 1 Représentant de la commission mécénat sponsors du District
- La Directrice administrative du District
- Le Conseiller Technique Départemental

Cette Commission sera présidée par Michel BLANCHARD, Trésorier du District.

L'objectif de cette Commission est de rechercher les solutions et aides financières pour faciliter la reprise d'activité des clubs, d'où son nom FAR (FONDS D'AIDE REPRISE D'ACTIVITE).

Il va de soi que notre District abondera le fonds FAR pour son lancement, et recherchera les mécènes, les sponsors qui pourront nous apporter des ressources financières complémentaires.

Elle aura également à étudier l'appel de fonds n°1 bloqué depuis le début du confinement.

D'autres idées sont en cours de développement, car nous sommes conscients que la reprise d'activité de notre sport sera difficile. Nous ne pourrions réussir qu'en ayant une attitude positive, qu'en regardant vers le futur et que si nous faisons les efforts TOUS ENSEMBLE.

Mais je sais depuis longtemps que je peux compter sur les forces, les idées, et la détermination de toutes et tous.

Merci pour votre aide, et je sais que vous êtes comme moi, impatients que nous puissions nous rencontrer à nouveau aux bords de nos terrains.

POUR TOUTE CANDIDATURE A UNE COMMISSION MERCI D'ECRIRE PAR MAIL AU DLR A L'ADRESSE SUIVANTE : DISTRICT@LYON-RHONE.FFF.FR

Bien sportivement

Arsène MEYER

Président du District de Lyon et du Rhône de Football

COMPTE RENDU BUREAU DU 08/03/21

Présents : Arsène MEYER – Bernard BOISSET – Bernard COURRIER – Laurent CHABAUD – Serge GOURDAIN – Michel BLANCHARD – Franck BALANDRAS

Présente en VISIO : Martine GRANOTTIER

Assistent : Anne Lise RICHARD – Benoît SUBRIN

Excusée : Mylène CHAUVOT

Point sur COVID-19

Visiblement on va vers une saison blanche...le Président de la FFF, lors de son passage dans notre région a précisé qu'une décision définitive sera prise autour du 15/20 mars.

Dispositifs COVID-19

Arsène MEYER présente de ce fait, les actions qui pourraient être mise en place pour préparer cette situation.

Tout d'abord création de 3 commissions :

- Une commission Reprise FOOT à 11 présidé par Bernard Courrier
- Une commission Reprise FOOT ANIMATION et autre pratique présidé par Bernard Boisset

■ Une commission Fonds Aide à la Reprise (FAR) présidé par Michel BLANCHARD

Ces 3 commissions seront composées par des représentants de club et les 3 associations représentant les grandes familles du FOOTBALL (AEF, UNAF, APC).

L'objectif étant d'associer tout le monde dans la reprise de notre activité en respectant les équilibres démocratiques.

Pour le lancement du Fonds d'aide à la Reprise, Arsène suggère que ce fonds soit abondé par le DLR puis complété par les sponsors et mécènes, cela créera une belle dynamique.

Le bureau du CD accepte à l'unanimité ce dispositif.

Election du Président de la FFF

Arsène fait un compte-rendu des 3 réunions qui ont eu lieu avec les 3 candidats à la Présidence de la FFF, en l'occurrence NOEL LE GRAET, FREDERIC THIRIEZ, MICHEL MOULIN.

Après échange, le bureau du CD donne l'accord au Président du DLR pour voter pour la liste de NOEL LE GRAET.

Point financier et divers

Point financier par Michel Blanchard notamment sur l'obtention d'une nouvelle aide Fonds de solidarité.

Arsène évoque également la situation de deux clubs...

Arsène précise qu'il prend rendez-vous actuellement avec les mairies de plus de 20 000 habitants.

Séance levée à 14 H.



COMPTE RENDU COMITE DIRECTEUR DU 06/02/21

A retrouver en fin de PV



COMPTE RENDU AG DU 10/10/20

A retrouver en fin de PV

COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél 04 72 76 01 08

discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du samedi 13 mars 2021

Présents

Président : Eric GRAU

Membres du comité directeur : Roger ANDRE - Alain RODRIGUEZ

Membres représentant des clubs et autres personnalités : Lucien SINA, secrétaire – Loïc RIETMANN, représentant l'Amicale des Educateurs, Jean-Marie SANCHEZ – Nourredine ERRACHIDI, représentant des Arbitres

Yannis LEMCHEMA – Guy CASELES – Robert PROST, Instructeur

Absents excusés : Roger ANDRE

La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district «district@lyon-rhone.fff.fr» de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : «discipline@lyon-rhone.fff.fr»

Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

La commission de discipline rappelle aux arbitres : que les cartons noirs, rapports d'après match, rapports sur des incidents doivent impérativement être mentionnés sur la feuille annexe ou sur les observations d'après match de la FMI, puis signés par l'arbitre et par les dirigeants des deux clubs, ceci pour éviter d'éventuelles convocations, notamment pour les dirigeants.

RAPPEL

Lorsqu'un joueur est exclu pour faute grossière, si le joueur victime de la faute est blessé et ne reprend pas part à la rencontre ou est évacué par les pompiers, il faut impérativement le mentionner dans le rapport.

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoi de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante huit heures suivant la rencontre, uniquement à cette adresse mail : district@lyon-rhone.fff.fr

La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.

INFORMATIONS AUX CLUBS ET LICENCIES

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, est utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officielle du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné.

Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception.

Cette procédure remplace la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves.

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, voir les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires dans l'annuaire 2019/2020 du DLR, de la page 143 à 148

Devant la multiplication d'incidents de ce type, la Commission de Discipline du D.L.R. précise que :

Toute référence aux personnes exerçant des fonctions au sein des organes déconcentrés de la F.F.F. (Ligue, district, groupement) à l'encontre d'un Officiel, afin de contester l'arbitrage, pourra être qualifiée par la présente commission, comme des propos menaçants lors de la détermination de la sanction.

Une tenue correcte est indispensable à la bonne tenue d'une audition devant la Commission de Discipline. Dans le cas contraire, notamment par le biais de propos diffamatoires, injurieux et/ou menaçants, la présente Commission se réserve le droit de sanctionner un licencié sur la seule base de son comportement lors de l'audition.

De la même manière, une sanction pourra se voir aggravée en cas de comportement inadapté lors de l'audition.

Suite à deux affaires similaires, la commission de discipline rappelle aux clubs qu'il est formellement interdit à un dirigeant d'être sur le banc de touche avec des béquilles.

Elle demande aux arbitres et aux délégués officiels du DLR de faire respecter scrupuleusement cet interdit.

➡ CONVOCATIONS

Dispositions communes à toutes les convocations

Un nombre de plus en plus important de dirigeants et joueurs convoqués en audition sont absents.

Les justificatifs de ces absences sont, soit non fournis, soit peu crédibles.

Pour tout absent en audition qui n'aura pas fourni à la commission par mail ou courrier une attestation d'indisponibilité de l'employeur, ou un certificat médical dans les 48 heures précédant l'audition, sera amendé, comme prévu, de la somme de soixante euros.

Pour les affaires soumises à instruction ou celles pour lesquelles une audition est décidée, l'assujetti poursuivi est avisé, selon les modalités de l'article 3.2, 3.2.2 et 3.3.2 du présent règlement, de sa convocation devant l'organe disciplinaire de première instance, au minimum sept jours avant la date de la séance au cours de laquelle son cas sera examiné.

La convocation mentionne, outre les griefs retenus à l'encontre de l'assujetti, la possibilité

- de présenter des observations écrites préalablement à l'audience ;
- d'être assisté d'un interprète de son choix à ses frais ou d'un interprète choisi par l'instance concernée aux frais de celle-ci, dans le cas où il ne parle pas ou ne comprend pas suffisamment la langue française ;
- d'être assisté ou représenté par un conseil, un avocat ou un membre du club dont il dépend si l'assujetti est une personne physique ;

- de consulter l'intégralité du dossier avant la séance, dans les locaux des instances, aux dates et horaires fixés en accord avec les services de ces dernières ;

- de demander, quarante-huit heures au moins avant la réunion, à ce que soient entendues les personnes de son choix, dont les noms doivent être communiqués à l'organe disciplinaire de première instance.

Le président de l'organe disciplinaire de première instance peut refuser, par décision motivée, les demandes d'audition manifestement abusives.

L'organe disciplinaire de première instance peut entendre toute personne dont l'audition lui paraît utile. Si une telle audition est décidée, il doit en informer l'assujetti poursuivi avant la séance.

Le délai de sept jours mentionné au premier alinéa peut être réduit, en cas d'urgence, de circonstances tenant au bon déroulement des compétitions sportives ou de circonstances exceptionnelles, par décision du président de l'organe disciplinaire de première instance, à son initiative ou à la demande de l'instructeur ou de l'assujetti poursuivi.

En ce cas, la faculté de demander l'audition de personnes s'exerce sans condition de délai pourvu qu'il soit raisonnable.

En cas d'urgence, de circonstances tenant au bon déroulement des compétitions sportives ou de circonstances exceptionnelles, et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé.

Dans les autres cas et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé par l'assujetti, qu'une seule fois, quarante-huit heures au plus tard avant la date de la séance, pour un motif sérieux.

Le président de l'organe disciplinaire de première instance accorde ou non le report. En cas de refus, sa décision doit être motivée.

Il peut également décider de sa propre initiative de prononcer un report.

DOSSIER - N° 04 - SAISON 2020-2021 - Comparution à Audition suite à Instruction

Match N° 23235652 – U20 – D2 – Poule A du 17/10/2020 CS OZON // PAYS VIENNOIS

Motif : Match arrêté

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire. Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le :

Samedi 27 Mars 2021 à 10h00

Arbitre officiel : BOURAOUI Nour

Délégué officiel : KEROUANI Hocine

Monsieur MOUNIER Jeremie - témoin ayant assisté aux incidents de ce match

CLUB : CS OZON ST SYMPH. - 516822

Président(e) : LATRUFFE Damien – ou son représentant

Délégué Club : LATRUFFE Paul et/ou **SAYER Frederic**

Dirigeant(s) : MARCHAND Yannick et/ou **RICHARD Hervé**

Joueur : n° 1 BRUNET Robin

CLUB : PAYS VIENNOIS – 581465

Président(e) : DIABI Samir – ou son représentant

Dirigeant(s) : DOMINGOS Yannick – **Présence obligatoire**

Assistant bénévole : BOUCHFIRA Nabil - **Présence obligatoire**

Joueurs : n°5- AYDEMIR Yasin – n°6 **SALHI Yassine** – n°8 **BOUALI Rostom** – n°9 **BOUHIT Oussama** – n° 11

BEKKAI Issac – **Présence obligatoire des 5 joueurs**

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU – Président

L. SINA – Secrétaire

DOSSIER - N° 05 - SAISON 2020-2021 - Comparution à Audition suite à Instruction

Match N° 225161147 – Séniors D1 – Poule B – du 18/10/2020 OLYMPIQUE RILLIEUX // CHASSIEU DECINES

Motif : Insultes + jets de projectiles sur le terrain

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire. Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dis-

positions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le :

Samedi 27 Mars 2021 à 11h00

Arbitre officiel : CHTOUROU Amine

Assistant officiel : ROUAHI Rachid

CLUB : O.RILLIEUX - 517825

Président(e) : AZAZI Mohamed ou son représentant

Délégué(s) Club :YAHYAOUI Mohamed et/ou MANDA ABEGA Romain

Dirigeant(s) : MERAH Mohamed et/ou DAHA Karim

CLUB : CHASSIEU DECINES – 550008

Président(e) : ARCHIMBAUD Bernard ou son représentant

Dirigeant(s) : LA MATTINA Laurent et/ou VICENTE Julien

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU – Président

L. SINA – Secrétaire

COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 6 FEVRIER 2021 AU DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL

(Sous réserve d'approbation par le CD du 20/03/21)

Présents : A. MEYER – M. CHAUVOT – B. BOISSET – B. COURRIER – S. GOURDAIN – M. BLANCHARD – F. BALANDRAS – C. BERGER VACHON – C. BOURLIOUX – R. BROUAT – L. CHABAUD – L. DI RIENZO – A. DI STEFANO – S. INTIDAM – J. INZIRILLO – C. MORCILLO – C. NOVENT – G. PORTEJOIE – A. RODRIGUEZ – C. SCHEIWE – L. TOUATI

Assistent : M. BAYET – JF. BLANCHARD – S. BOISSET – E. MONTEIL – P. NOYERIE – AL. RICHARD – B. SUBRIN

Excusés : M. GRANOTTIER – R. ANDRE – E. GRAU – JC. LEFRANC

ORDRE DU JOUR

- Adoption des dernières réunions CD + BUREAU
- Courrier des Clubs ou autres
- Point sur l'avancement des travaux
- Point budget financier
- Commission « règlement de fonctionnement du DLR »
- Point sur les 15 réunions de groupement
- Compte rendu Collège des Présidents de District et AG ligue / Séminaire des nouveaux Présidents de District à Clairfontaine
- Point sur le 1er comité technique
- Compte rendu avec le Département définition du contrat d'objectif
- « Fondation » choix d'un club
- Remplacement de Patrice ECHINARD Commission des Terrains + Réunion sécurité Préfecture
- Compte rendu réunion coupes avec Crédit Agricole et Progrès nouvelle convention
- Point Arbitrage, analyse dossier en cours. Election Président de l'UNAF Jean Claude LEFRANC
- Reprise d'activité du District et point salariés
- Election de la Présidence de la FFF et LFA
- Fusion ou fusion-absorption en cours
- Questions diverses

En ouverture le Président Arsène MEYER adresse ses condoléances aux familles de Louis TISSIER, ancien membre du Comité Directeur du District, et Jacques MERCIER, anciens membres du Groupement Lyon Métropole.

Approbation des dernières réunions CD + BUREAU

CD du 03/12/20 : PV adopté à l'unanimité.

Bureau du 04/01/21 : PV adopté à l'unanimité.

Courrier des Clubs ou autres

- Cartes de vœux 2021 : le District de Lyon et du Rhône de Football remercie toutes les personnes, les Clubs, les collectivités, les instances et autres qui ont adressés leurs vœux de bonne année.
- Magazine du District de la Gironde : remerciements
- Candidature pour intégrer une commission de District : gestion par le Secrétariat Général
- Courriers des Députés Madame BRUGNERA et Monsieur RUDIGOZ : remerciements
- Point sur les anniversaires des Clubs
- Le Comité Directeur félicite Jean Claude LEFRANC pour son élection à la présidence de l'UNAF Nationale

Point sur l'avancement des travaux

Le Président Arsène MEYER fait un point sur l'avancement des travaux du siège du District.

La fin des travaux est prévue pour fin janvier 2021.

Il remercie tous les élus et les bénévoles qui ont aidés lors de ces travaux.

Commission « règlement de fonctionnement du DLR »

Le Bureau du 04/01/21 a acté la constitution d'un groupe de travail présidé par Serge GOURDAIN et Martine GRANOTIER pour la mise en place des règles de fonctionnement du bâtiment.

Membres : Bernard BOISSET – Bernard COURRIER – Franck BALANDRAS – Lydie DI RIENZO – Maurice MOURROZ – Anne Lise RICHARD – Corinne SANFILIPPO.

Une première réunion sera fixée très rapidement.

Point budget financier

Le Président Arsène MEYER et le Trésorier Michel BLANCHARD font un point rapide sur l'état des finances et le budget.

Un budget mis à jour est envoyé tous les mois aux Vice-présidents pour le suivi de leur compte.

Point sur les 15 réunions de groupement

Les Présidents de Groupement font un compte-rendu de ces réunions où très peu de Clubs étaient absents. Ils font part aux membres du Comité Directeur des questions diverses posées lors des réunions.

A noter que les Clubs ont apprécié de se revoir physiquement et la qualité des échanges.

Compte rendu Collège des Présidents de District et AG ligue / Séminaire des nouveaux Présidents de District à Clairfontaine

Compte rendu Collège des Présidents de District

Le Président Arsène MEYER fait un compte rendu de cette réunion. Les principaux points abordés ont été :

- Campagne électorale fédérale
- Projet de loi sur le Sport
- Modification du Règlement de la Coupe de France
- Point si reprise du Futsal
- Dossier médiapro
- Point sur les Clubs à radier
- Point financier en Ligue
- Point sur les ressources humaines

AG ligue

L'AG de la Ligue a eu lieu le 30/01/21 de façon dématérialisée – RAS

Félicitations à Pascal PARENT, réélu à la présidence la Ligue Auvergne Rhône Alpes.

Séminaire des nouveaux Présidents de District à Clairefontaine

Le Président Arsène Meyer a participé à un séminaire pour les nouveaux Présidents de District à Clairefontaine où 38 Présidents étaient présents.

Des groupes de travail ont été mis en place sur les deux jours.

Point sur le 1er comité technique

Le Président Arsène MEYER souhaite mettre en place un Comité Technique avec les techniciens pour faire le point sur les actions passées et à venir. La première réunion a eu lieu le 01/02/21. Ce comité se réunira tous les 6 mois.

Il en sera de même avec le service administratif. La première réunion sera organisée dès que l'activité aura repris normalement.

Compte rendu avec le Département définition du contrat d'objectif

Le Président Arsène MEYER a rencontré le Département du Rhône pour faire le point sur la convention de subvention

qui lie le District au Département. Cette convention arrivant à terme, une réunion de travail sera organisée pour la remettre à jour.

« Fondation » choix d'un club

Le Comité Directeur valide à l'unanimité le choix du VENISSIEUX FC pour les Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football.

Remplacement de Patrice ECHINARD Commission des Terrains + Réunion sécurité Préfecture

Démission de Patrice ECHINARD, membre du Comité Directeur et Président de la Commission des Terrains, pour raisons personnelles.

Il sera remplacé à la Présidence de la Commission des Terrains par Patrick PINTI.

Arsène MEYER souhaite, en tant que tête de liste, que le Comité Directeur approuve la présentation de Patrick PINTI comme candidat au Comité Directeur lors de l'AG du 12/06/21.

Décision approuvée à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

Compte rendu réunion coupes avec Crédit Agricole et Progrès nouvelle convention

Le Président Arsène MEYER fait un compte rendu de la réunion organisée avec le Crédit Agricole et le Progrès suite à l'arrêt du partenariat avec Espace Group sur la Coupe de Lyon et du Rhône de Football.

Un nouveau partenaire devrait être trouvé pour remplacer Espace Group et par la suite une convention sera mise en place.

Point Arbitrage, analyse dossier en cours. Election Président de l'UNAF Jean Claude LEFRANC

Un point est fait sur un dossier d'Arbitre en cours. Cet Arbitre reprendra uniquement après une visite médicale (physique et psychologique). Ce dossier est géré par le Président de la Commission de l'Arbitrage et devra être représenté au Comité Directeur.

Reprise d'activité du District et point salariés

Le siège du District est toujours fermé au public et ce jusqu'à nouvel ordre.

Un point est fait par le Président Arsène MEYER sur la situation du personnel, en grande partie au chômage partiel.

Election de la Présidence de la FFF et LFA

Le Président Arsène MEYER fait part au Comité Directeur de la candidature de trois listes aux prochaines élections de la FFF. Les trois candidats seront reçus par le Collège des Présidents de District de la Ligue Auvergne Rhône Alpes.

Les élections de la LFA auront lieu en avril ou mai.

Fusion ou fusion-absorption en cours

Un point est fait sur les dossiers en cours de fusion.

Il y a actuellement trois dossiers en cours.

Questions diverses

Laurent CHABAUD : point sur les visio-conférences organisées avec les Arbitres

José INZIRILLO : point sur les actions de la Commission Foot Ensemble, le Sport Adapté ayant le droit de pratiquer

Benoît SUBRIN :

- Point sur les actions de détection autorisées pendant les vacances de février
- Annulation des sessions de formations et fermeture des pré-inscriptions

Christian SCHEIWE : point sur prochaines actions de l'AEF

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 h 30

Date du prochain CD le samedi 20 mars 2021 à 10 h 00 au siège du District.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

DU SAMEDI 10 OCTOBRE 2020

A CHAZAY D'AZERGUES

Le Président Arsène MEYER souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre l'Assemblée Générale en remerciant :

- La municipalité de CHAZAY D'AZERGUES, son Maire Madame Pascale BAYE, et son Adjointe aux Sports, Madame Séverine FELIX pour le prêt de cette salle
- Le CHAZAY FC, son Président Eric GRAU et toute son équipe de bénévoles pour la préparation de cette AG

Il salue :

- Le Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, Pascal PARENT
- Les Présidents ou Représentants de nos quatre Amicales (Honoraires, Arbitres, Educateurs et Présidents des Clubs)
- Roger NOVEL, Commissaire aux Comptes du District de Lyon et du Rhône de Football
- Les membres du Comité Directeur candidats aujourd'hui à l'élection du Comité Directeur mais surtout ceux qui ont décidé d'arrêter pour diverses raisons. Il en profite pour les remercier vivement
- Les cinq Présidents de Groupement
- Les salariés du District, tous présents aujourd'hui aux tables d'émargement
- Les représentants de la presse
- Les partenaires du District
- Tous les Clubs présents en espérant que cette AG soit la plus constructive possible dans des débats sereins et dignes du centenaire du District

Le Président Arsène MEYER excuse Monsieur Christophe GUILLOTEAU, Président du Conseil Départemental, mais représenté par Madame Pascale BAY, Vice-présidente du Conseil Départemental en charge des Sports, Monsieur David KIMELFELD, Président de la Métropole de Lyon et Monsieur Laurent WILLEMANN, Directeur de la DRDJSCS.

Avant de passer la parole au Président du Club, le Président Arsène MEYER souhaite avoir une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittés ou qui luttent contre une maladie en observant une minute de silence et de recueillement.

Monsieur Eric GRAU, Président du CHAZAY FC

« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du District de Lyon et du Rhône,
Madame le Maire,
Mesdames et Messieurs les Présidents, représentants, et dirigeants des clubs,

A l'occasion du centenaire de notre DLR, mais également pour les 100 ans de Football à CHAZAY, le CHAZAY FC est fier de vous accueillir pour cette Assemblée Générale,

Un peu d'histoire :

1920 – 2020 : CENT ANS de Football à CHAZAY D'AZERGUES, tout d'abord Le Cercle Sportif de Chazay (le CSC!!!!!!) créé par Monsieur Joseph MAGAT le 1er octobre 1920 jusqu'en 2005, ensuite une fusion-absorption par le club de MDA Foot pour arriver à la création du Chazay Football Club (le CFC) le 29

janvier 2010,

J'en profite pour remercier et féliciter cette poignée de Chazéens qui ont cru en ce nouveau projet, à l'heure où notre football avance à pas de géants, ce ne fut pas chose simple que de redémarrer en partant de 0,

Quelques Chiffres :

- 9 présidents,
- 24 équipes,
- 400 licenciés,

Sur le plan sportif, en 10 ans, c'est une prouesse que partant des niveaux les plus bas sur toutes les catégories, et compte tenu des clubs à proximité (DOMTAC FC, GOAL FC, Limonest et Villefranche) dont la plupart évoluent au niveau national, où il est difficile d'exister, nos Séniors Garçons ont néanmoins connus la D1 en 2018 après 6 montées successives et nos Séniors Féminines évoluent aujourd'hui en R1.

Je souhaite féliciter plus particulièrement l'ensemble de notre structure féminine, en effet après avoir obtenu le Label école de Foot niveau BRONZE, nous avons progressé et avons obtenu cette année le niveau ARGENT.

Président depuis 5 ans, et entouré de dirigeants, d'éducateurs et de bénévoles de qualité, je considère que nous avons atteint un premier palier, des projets sont en gestation qui nous permettront de grandir encore un peu plus.

Enfin, il est difficile de passer sous silence ce terrible moment que nous vivons avec cette COVID 19, mais notre sport a traversé en 100 ans une multitude d'épreuves, et celle-ci n'en est qu'une de plus et ne deviendra je l'espère de tout cœur qu'un mauvais souvenir.

Le Chazay Football Club vous souhaite une bonne Assemblée Générale. »

Un film de quelques minutes est diffusé sur le centenaire du Club de CHAZAY.

Madame Pascale BAY, Maire de CHAZAY D'AZERGUES

« Monsieur le Président de la Ligue, mon cher Pascal,
Monsieur le Président du District, Arsène,
Monsieur le Président du CHAZAY FC,
Messieurs les membres de la Ligue,
Madame l'Adjointe aux Sports, ma chère Séverine,
Messieurs les sportifs, les éducateurs, les arbitres, les bénévoles,

Je vous remercie tous pour votre présence.

Chers amis, c'est avec grand plaisir que je suis aujourd'hui avec vous à CHAZAY D'AZERGUES, non seulement en ma qualité de représentante de Christophe GUILLOTEAU, Président du Conseil Départemental du Rhône, mais aussi bien sûr en tant que Maire de la Commune et Conseillère Départementale du Canton de ANSE, à l'occasion de votre Assemblée Générale du District de Lyon et du Rhône de Football.

La place du sport est importante dans notre société. C'est l'occasion pour moi de rappeler combien le sport véhicule des valeurs primordiales et combien le Département du Rhône a toujours été attaché à ces valeurs. Le Rhône est un département qui aime le sport et qui compte un grand nombre de Clubs et de sportifs de grands talents, de tous les âges et de tous les niveaux. Il n'y a pas que ceux dont on parle mais ils servent de locomotive comme les Fenotes, les Féminines de l'OL par exemple. Il y a tous ceux qui font vivre le sport au quotidien qui soient Dirigeants, entraîneurs, bénévoles ou joueurs.

Vous êtes réunis aujourd'hui à CHAZAY pour renouveler votre Comité de Direction. CHAZAY, village dans le Beaujolais à 15 km de LYON mais vous pouvez remarquer que nous sommes encore à la campagne. Nous avons 15 350 habitants et de très beaux équipements culturels et sportifs. Séverine FELIX, Adjointe aux Sports a en charge 11 associations et près de 1 600 licenciés.

Qu'en est-il du Foot dans le Département du Rhône. 24 900 licenciés, 113 Clubs et votre Comité qui est le plus représenté sur notre territoire rhodanien, et en outre, l'un des rares à compter autant de licenciés dans le Département que dans la Métropole. Sachant bien sûr que la Métropole est trois fois plus peuplée. Donc oui, le Rhône est un Département où le Foot est vraiment roi.

Le District de Lyon et du Rhône de Football a été le premier Comité à signer une convention triennale avec le Département du Rhône. Cette convention, toujours en cours, correspond à un montant de subvention de 18 000 € par an qui est fondé sur cinq grands axes : les actions de formations destinées aux responsables d'équipes pour l'encadrement de jeunes joueurs, la formation des Arbitres qu'ils soient jeunes et adultes, le suivi des joueuses et des joueurs à travers des rassemblements en vue de détections et de sélections, le développement du Football Féminin, la sécurité et la prévention des actes d'incivilités sur le terrain et autour du terrain, et vous savez comme moi qu'ils sont de plus en plus nombreux. Je profite pour remercier Bruno MERCIER, Directeur des Services sportifs du Département pour sa présence aujourd'hui.

En ce qui concerne la saison 2019/2020, particulièrement fragilisée par la pandémie, le Département a également fait le choix de soutenir le Football avec différentes actions. Avec l'opération « jeux de maillots » pour 50 Clubs, en supportant trois Clubs de niveau national à savoir le FC VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS, HAUTS LYONNAIS FOOT et MONT D'OR AZERGUES renommé GOAL FC cet été, les trois sections sportives dans les collèges du Rhône et naturellement un grand évènement puisque nous avons décerné à Jérémie PIGNARD, Arbitre de Ligue 1, une récompense aux « Rhône d'Or » dans la catégorie « Meilleur Arbitre ». Vous le voyez, malgré cette crise sanitaire qui nous affecte tous, notre volonté est que les subventions ne diminuent pas.

Je souhaite terminer en rappelant les liens qui existent entre nous et CHAZAY D'AZERGUES. En effet Arsène, vous avez été élu Président du District de Lyon et du Rhône de Football en décembre 2019 mais vous étiez entre 1990 et 1995 Président du Club de Foot de CHAZAY. Et je n'oublierai pas mon collègue Charly CHERBLANC qui fut également Président du District entre 1985 et 2010 et bien entendu élu à mes côtés à la Mairie pendant de nombreuses années. Il y a aussi le CHAZAY FC entraîné par Karim ALLOUCHE et l'école Féminine de Football qui a reçu le Label Argent et qui s'affirme comme une référence dans l'ouest Lyonnais. Comme vous l'avez dit Eric, en remontant l'histoire, le CLUB SPORTIF DE CHAZAY a beaucoup évolué depuis sa création. Je terminerai en vous parlant naturellement de l'enfant de CHAZAY, Jérémy BERTHOD, quatre fois champion de France avec l'OLYMPIQUE LYONNAIS qui a joué à CHAZAY jusqu'en 1996 avant d'intégrer le centre de formation de l'OL à 11 ans. Le lien entre le Foot et CHAZAY est profond et il est renouvelé aujourd'hui par votre présence à tous ici et je m'en réjoui.

La municipalité de CHAZAY avait prévu de vous offrir l'apéritif mais les règles sanitaires ne nous permettent pas de trinquer ensemble donc je vais être moins conviviale, je vais vous proposer un apéritif virtuel.

Je vous souhaite une bonne AG à tous et surtout je vous demande de bien respecter les règles sanitaires pour ne pas vous mettre en danger et je vous souhaite à tous de bien vous porter. »

Arsène MEYER remet à Madame le Maire, Madame l'Adjointe aux Sports et au Président du Club un souvenir de cette Assemblée Générale.

Arsène MEYER déclare officiellement ouverte l'Assemblée Générale et met fin à l'émargement des Clubs.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Allocution du Président du District de Lyon et du Rhône de Football, Arsène MEYER

« Comme nous l'avons dit tout à l'heure nous avons choisi CHAZAY D'AZERGES pour faire cette Assemblée Générale qui fête ses 100 ans. Je crois que c'est un petit clin d'œil sympathique de fêter en même temps avec eux cet évènement, 100 ans ce n'est pas une petite histoire.

Petite précision concernant les AG. D'abord vous savez très bien que les AG d'été nous servent en général à faire éventuellement des élections, ce qui était prévu au mois de juin, et également de vous présenter le budget et les tarifs. C'est ce qui était prévu au mois de juin 2020, au lendemain du déconfinement. Il va de soi qu'il n'a pas été possible d'organiser cette AG à ce moment-là pour les raisons que vous connaissez. Nous avons une deuxième AG qui est celle d'hiver car nous devons présenter nos comptes et les faire voter avant le 31 décembre de chaque année. Cette Assemblée d'hiver nous l'avons programmée au mois de décembre. On s'est posé la question à savoir si nous décalions toutes les AG, si nous en faisons deux coups sur coups. Et puis en y réfléchissant de manière un peu plus sérieuse on a décidé de faire cette Assemblée au mois d'octobre et de regrouper celle d'hiver au même moment. Si nous avions fait deux AG sur deux mois consécutifs, vous m'auriez pendu dans la cour du District. Déjà une AG c'est pas mal alors deux ça fait vraiment beaucoup. Alors, pourquoi le mois d'octobre et pas le mois de septembre. Tout simplement pour que les experts-comptables puissent clôturer valablement le bilan et comme vous le savez nos comptes sont arrêtés le 30 juin. Donc voilà pour la petite histoire, c'était important que je vous le précise.

Comme nous l'avons vu tout à l'heure dans le film de CHAZAY, nous le verrons aussi dans notre film du District qui sera projeté après la mini-pause, notre District a traversé 100 ans d'histoire et il a tout vu, tout comme le Club de CHAZAY avec la guerre de 39/45, des tempêtes, des inondations, des grèves, des pics de pollution, des maladies et maintenant c'est le COVID-19. Alors sur ce dernier, la lutte est en cours. Nous sommes en quelque sorte en guerre contre cette maladie. Je sais que l'on franchira également cette maladie. Nous la franchirons tous ensemble en respectant bien sûr les consignes, comme l'a dit Madame le Maire tout à l'heure, qui nous seront données, mais aussi en respectant les autres. Normalement, nous organisons comme je l'ai dit, une AG sportive et une financière mais cette année, confinement oblige, nous avons donc reporté l'AG d'été au mois d'octobre, je l'ai déjà dit. Et c'est pourquoi cette AG à un ordre du jour plutôt conséquent, de ce fait nous avons voulu travailler dans la sérénité pour respecter le protocole COVID, en vous proposant ces fameux boitiers qui vont vous servir à voter. Cela évitera des mouvements de foule, nous gagnerons du temps car vous aurez juste à appuyer sur un bouton et quelques secondes plus tard nous aurons les résultats qui s'afficheront, ceux pour l'élection et ceux pour les différents vœux que nous aurons à vous présenter tout à l'heure et bien sûr les comptes du District.

Pour ce qui est du bilan sportif pour la saison 2019/2020, le bilan est difficile à faire. Il est difficile à faire parce que nous avons été obligés d'appliquer des mesures différentes car les championnats ont dû être arrêtés. Nous n'avons pas pu aller jusqu'au bout. Les championnats professionnels, L1 et L2, ont appliqué une certaine règle que vous connaissez. Les championnats que j'appelle « grand amateur » ont eu également quelques règles car nous ne sommes pas tout à fait dans le même niveau de compétition. Et enfin, comme vous le savez, les championnats régionaux et départementaux ont eu leur règle également, notamment celle de dire, qu'il n'y aurait qu'une seule descente et que dans chaque District et Ligue on appliquerait, au niveau des règlements, uniquement les montées. Ces trois situations n'étaient bien sûr pas comparables, il fallait les adapter et le choix de la Fédération correspondait bien à cette logique. Mais pour commencer par notre District, j'ai voulu que les classements, les montées et les descentes soient communiqués le plus vite possible, ce pour deux

raisons. L'une pour vous permettre de contester éventuellement, car ça arrive, l'autre pour que vous puissiez préparer au plus vite la saison suivante. La Commission Compétitions a suivi nos vœux et grâce à un travail sans relâche ils ont pu fournir les éléments dans un temps record. On pourra dire que nous avons été le District le plus rapide sur ces parutions. Au final nous avons eu très peu de contestations et cela a permis à chacun d'entre vous de bien préparer la nouvelle saison.

Pour ce qui est du tableau d'honneur, on va, si vous me le permettez, séparer un petit peu les catégories. En Seniors nous avons eu cinq montées en R3, ST CYR MONT D'OR, PONT DE CHERUY, VERPILLIERE, CRAPONNE et STADE AMPLEPUSIEN et nous n'avons pas eu de descentes. Vous voyez le bilan est plutôt formidable. En régionale nous pouvons noter les montées de R2 vers le R1 de VILLEFRANCHE 2, le FC LYON et le FC VENISSIEUX ainsi que les quatre accessions de R3 de Ligue vers le R2, NEUVILLE, MONTCHAT, ST GENIS LAVAL et l'ES TRINITE. Pour les Seniors à noter aucune descente et seulement des montées dans toutes les catégories.

En jeunes, en U19 National, nous n'avons pas de descentes de nos Clubs. Nous avons aujourd'hui qu'un seul représentant c'est l'OLYMPIQUE LYONNAIS. En U20 R1 nous avons la descente de l'AS ST PRIEST en R2. Par contre en U20 R2 montent le FC GOAL, MILLERY et NEUVILLE. Nous nous rendons compte que le championnat U20 de Ligue est un véritable succès et dans notre District nous avons plus d'engagements en U20, donc cela se passe plutôt bien. D'ailleurs montent de notre championnat U20 D1 vers le championnat U20 R2 BELLECOUR et MEYZIEU. En 18 ans car en Ligue nous avons un décrochage par rapport au District, le FC LYON descend de R1 à R2 par contre, montent du R2 vers le R1 le FC VAULX et le CASCOL. Aucune descente des Clubs de Ligue vers notre championnat U20 et montent de U17 vers le U18 R2 la TRINITE et l'équipe 2 du FC VAULX. En 17 ans National pas de descente. Nous avons aujourd'hui l'OL, le FC LYON, le SC LYON ainsi que l'AS ST PRIEST qui a pu se maintenir à ce niveau-là grâce au goal average particulier. En U16 R1 le SPORTING CLUB DE LYON, je l'ai dit tout à l'heure monte en U17 National, c'est une première pour eux, il y a un boulot formidable qui a été fait dans ce Club. En U16, monte de R2 à R1 DOMTAC et descend de Ligue vers notre District NEUVILLE mais comme quoi le travail de génération d'âge est intéressant puisque NEUVILLE descend en 17 mais par contre retrouve ce niveau-là grâce à leur U15 qui accèdent aux U16. C'est également le cas de CHASSIEU DECINES. En U15, descend de U15 R2 ST GENIS LAVAL, monte de R2 vers le R1 CASCOL et descend de Ligue BELLEVILLE et là nous allons retrouver les mêmes que j'ai donné tout à l'heure qui montent de U15 vers le U15 R2, NEUVILLE et CHASSIEU.

Chez les filles nous avons le Club de GENAS qui descend de R1 en R2. En même temps, on constate que montent dans cette catégorie ST MARTIN et CALUIRE. En U18 Filles, c'est le Club de l'ARBRESLE qui monte en Ligue, et venant de notre District vers les R2 Filles le FC LYON. En Futsal, nous avons le Club de CHAVANOZ qui va jouer dans l'élite, en 1^{ère} Division Nationale, la L1 du Futsal. Bravo à eux car c'est une très belle performance, un championnat pas facile mais ils sont armés pour s'en défendre. On aurait dû avoir aussi le Club de l'ALF STE FOY qui aurait dû monter en 2^{ème} Division mais là, le règlement des compétitions Futsal n'est pas vraiment adapté actuellement. Il devrait être modifié un jour. Il n'aide pas un District comme le nôtre pourtant leader en nombre de licenciés dans cette pratique. Je sais qu'il y a des vœux de réforme, en espérant qu'ils aboutissent. Je pense qu'il faut améliorer ce règlement qui est pour moi complètement dépassé et je n'ai pas manqué de le dire aux responsables et au Président de Commission de la Fédération. Au niveau District, l'OL accède en R2 puis l'ALF FUTSAL 2 monte en Ligue R2.

Enfin le tableau d'honneur national. L'OL qui n'a pas terminé européen mais qui a tout de même réalisé un magnifique parcours en Ligue des Champions, qui n'a été éliminé qu'en ½ finale contre le futur vainqueur de l'épreuve. Les filles quant à elles c'est le carton plein, c'est absolument magnifique. Ce sont maintenus brillamment en National FC VILLEFRANCHE et SPORTING CLUB DE LYON. En National 2 le FC GOAL, l'AS ST PRIEST qui a été repêché en sachant que le 1^{er} Club sur la liste des repêchés était un Club qui n'était pas dans les clous au niveau de la DNCG. En National 3, je voudrais dire quelques mots sur notre Club, les HAUTS DU LYONNAIS. En effet le Club n'a pas pu accéder à l'étage supérieur à cause d'un texte créé lors de l'arrêt des championnats. Dans le sport on aime bien connaître les conditions d'une rencontre avant et pas après. Je pense que les HAUTS DU LYONNAIS ont été victimes d'une profonde injustice, je l'ai dit à plusieurs reprises. Par contre j'ai particulièrement apprécié la

hauteur de la tenue de ce Club face à cette injustice. C'est vrai que lorsque nous sommes victimes de ce genre d'injustice nous avons envie d'hurler mais à aucun moment les Dirigeants, Monsieur Bruno LACAND Président en tête, n'ont proféré des menaces ni autres choses. Bien au contraire, ils ont eu une attitude digne du plus profond respect. Et je pense également que, lors de la dernière audition de la Commission d'Appel de la FFF, ils n'ont pas été reçus comme il se devait. Vous voyez qu'un Président de District peut et doit aussi dire les choses, quand ça va ou quand ça ne va pas. Nous devons avoir dans notre District des choses à améliorer et bien, à la Fédération aussi. Et je crois que là il y a quelque chose qui n'est pas « sympa » mais je sais que HAUTS LYONNAIS va se relever de ça car ils ont un bon groupe, des Dirigeants de qualité, et je sais qu'ils seront un jour récompensés et monteront à l'étage supérieur.

Je souhaite également souligner le formidable parcours du club de LIMONEST ST DIDIER en Coupe de France, qui a été éliminé par DIJON, lors d'une rencontre de très haut niveau.

Parlons maintenant pour terminer de ce qu'il s'est passé cette année. Un confinement qui a débuté le 13 mars pour se terminer mi-mai, deux mois très délicats. Pour une première saison de Président de District on peut dire que j'ai été servi. J'aurais peut-être mieux fait de me casser une jambe au mois de décembre mais c'est comme ça. Mais c'est aussi une expérience. Car dès le début du confinement j'ai décidé de le gérer pleinement sans laisser la place au hasard, ce, avec l'appui de mon Comité Directeur. Tout d'abord en maîtrisant la communication car je craignais des fausses vraies informations. Les réseaux sociaux en sont envahis et il est inutile d'en rajouter. Ensuite d'instaurer un contact avec vous pour que vous ayez toujours la dernière information. J'ai organisé plusieurs réunions téléphoniques avec vous. Pour lancer ces réunions nous avons tiré au sort quelques Clubs avec Mylène CHAUVOT, Présidente Déléguée. Puis ensuite nous vous avons suggéré de vous inscrire. Toutes les réunions ont eu lieu, il y en a eu quatre. Ces réunions duraient en règle générale 1 h 30 et l'on expliquait par téléphone tout ce que nous faisions et nous donnions un point à situation. Ce qui ne nous empêchait pas de communiquer via nos réseaux, notamment internet et les différents messages que nous vous avons envoyés sur vos boîtes mails. Ensuite, écouter les Clubs, notamment ceux qui sont les plus petits et qui connaissent des difficultés bien différentes des grands Clubs. J'assurais avec notre personnel un contact permanent en diffusant auprès de vous des informations vérifiées et les plus pertinentes possibles. Rien n'est parfait, la critique est d'ailleurs facile mais pour moi seul le résultat compte. Nous avons décidé dès le début du confinement la mise à disposition du fond de solidarité, je l'appellerai même fonds du District au départ car nous avons annoncé dès les premiers jours que l'on mettrait à disposition 100 000 €. A l'époque nous ne parlions pas encore de fonds de solidarité, nous étions un des premiers Districts à annoncer la couleur car nous savions la difficulté que vous alliez avoir. Ce fonds ensuite nous l'avons porté définitivement à 120 000 €. Cette aide doit servir uniquement au lancement de la nouvelle saison. C'est pour cette raison que, dès que nous avons connu la participation de la Ligue et de la Fédération, nous avons mis sur votre compte les sommes de 5.50 € par licence. Nous étions engagés à le faire avant fin septembre et nous l'avons fait grâce au personnel, le 18 septembre 2020. Vous avez ces montants qui figurent sur vos comptes. Nous verrons peut-être un peu plus tard si d'autres aides sont nécessaires. Mais je pense en particulier aux petits Clubs. Moi je ne sais pas lire dans une boule de cristal, on a l'impression que le COVID redémarre mais on ne sait pas. Je pense que les petits Clubs auront besoin d'aide.

En effet, la particularité aussi de notre District c'est que nous aurons sous peu, cinq voire six Clubs qui ont plus de 1 000 licenciés. 53 Clubs ont plus, actuellement, de 400 licences et sur ces 53 il y en a plus de 23 qui en ont plus de 500. Comme on me dit quelques fois lors de réunions à la FFF c'est une véritable armada. Mais à côté de ça, je sais aussi que nous avons un trou dans la raquette. En effet le nombre de Clubs de 200 à 300 licenciés a fortement diminué. Cela vient des fusions. Nous avons un District avec de gros navires entourés de Clubs plus petits qui se trouvent aussi très bien là-dedans mais par contre ils sont très souvent désavantagés. En effet, vous prenez un Club qui fusionne avec trois Clubs, il ne paiera qu'une seule fois les frais d'enregistrement du District, certes le montant sera légèrement plus important que pour un petit Club mais il ne paiera pas trois fois plus. Il faut que l'on répare cette injustice, je l'avais déjà dit au début de mon mandat, en revoyant nos tarifs. Les choses

évoluent, il faut s'adapter. Il ne s'agit pas d'augmenter les tarifs, ce n'est pas ce que j'ai dit, mais il faut que nous les rendions plus justes et plus équitables. Je vais vous donner un exemple. Aujourd'hui un Club qui a 200 licences paie 90 € d'enregistrement. Un Club qui a plus de 250 licences, qui est dans les 1 000 ou les 1 400 licences, ne paie que 130 €. La Liste est longue, je pourrais m'étendre sur plein d'autres sujets mais notre AG est suffisamment chargée comme ça.

Je voudrais juste pour terminer, remercier les bénévoles qui œuvrent au District. Ils sont une bonne centaine, tous les lundis, mardis ou les autres jours. Remercier les Groupements pour leur travail de proximité qui est trop souvent oublié et pas assez reconnu. Lorsque je vois des absences dans les AG de Groupements voir quelques gros Clubs dont je faisais allusion tout à l'heure je suis non seulement triste mais un petit peu effaré. Ils se donnent beaucoup d'informations intéressantes dans les AG de Groupements. Ça me choque de voir qu'il y a autant d'absent. Je voudrais remercier tous nos salariés pour leur efficacité qui se vérifie tous les jours. Notre District ne compte que 13 salariés pour 56 000 licenciés. Un District voisin a deux fois moins de licenciés, 28 000, et il a autant de salariés. Remercier le Comité Directeur pour le soutien qu'il m'a apporté pendant cette période difficile du confinement. J'étais comme vous, enfermé à double tour et gérer 13 salariés et 56 000 licenciés dans cette période-là ce n'est pas facile. Remercier la Ligue pour son écoute. A chaque fois que nous avons fait remonter les problèmes, la Ligue les a répercutés à l'étage supérieur. Enfin, à vous toutes et à tous pour les échanges riches que nous avons eu cette année et les échanges que nous avons eu pendant le confinement. J'ai eu beaucoup d'appels, de mails ou autres qui étaient très agréables. Alors comme je le dis souvent, le slogan de notre District c'est « le Foot ensemble » mais moi j'ai l'habitude de rajouter : je ne peux rien faire tout seul.

Alors je n'oublie pas notre centenaire qui, certes perturbé par le COVID, mais malgré cela nous avons fait éditer une plaquette que vous avez tous reçue. Je remercie d'ailleurs Charly et la Commission du centenaire pour ce travail remarquable. Quelques souvenirs vous seront aussi offerts. Nous verrons après la pause le film vidéo que nous avons réalisé pour célébrer cet anniversaire avec de magnifiques acteurs, Charly CHERBLANC, qui, à mon avis, a trouvé sa reconversion, et puis Kezia, son arrière-petite-fille. Nous avons voulu qu'il y ait quelqu'un qui avait la mémoire du District et puis une jeune fille de 12 ans car le Football Féminin est l'illustration de nos progrès actuels. Ensuite pour nos Finales de 100 ans j'ai absolument voulu que nous finissions les Coupes du centenaire. Je n'imaginais pas une seule seconde que l'on puisse, l'année du siècle du Football où l'on a tout subi comme je le disais tout là l'heure, ne pas finir cette fameuse Coupe du centenaire. Je remercie Martine GRANOTTIER qui a fait la première partie et Bernard COURRIER, la seconde. On va aller au bout, on y est presque. Et cet après-midi nous avons une très belle Finale ici à CHAZAY, la Finale des filles de la Coupe Vial du centenaire qui va opposer CALUIRE FOOT FEMININ 2 contre l'OLYMPIQUE DE VAULX. Et là aussi, pour le clin d'œil nous avons mis trois Arbitres féminins et une Déléguée fille. Chez les garçons nous avons une date à confirmer. SUD LYONNAIS et MDA FOOT sont en Finale et comme vous le savez SUD LYONNAIS caracole en Coupe de France et donc ne peut pas pour l'instant jouer notre Finale. Je leur souhaite bonne chance. Ils vont jouer à FEURS chez mon ami Olivier DELORME. S'ils sont éliminés nous ferons la Finale le 1^{er} novembre à CHAZAY à 14 h 30 sinon nous trouverons une autre date. Demain nous avons les Finales Futsal avec à 16 h 00 l'OLYMPIQUE LYONNAIS qui va rencontrer TEAM BEL AIR ST PRIEST, une chouette affiche. Le match se passe à FAREINS dans l'Ain. Et en lever de rideau nous avons la Finale U18 GOAL FUTSAL contre le FC LIMONEST.

Voilà, j'en ai terminé. Je voudrais juste vous remercier de m'avoir écouté. J'ai été un petit peu long mais j'ai un discours pour deux AG. Je vous souhaite une très belle saison 2020/2021. Je sais que ça va être compliqué, vous aussi vous le savez. On va devoir se serrer les coudes tous ensemble.

Le Président Arsène MEYER informe l'Assemblée que le quorum est atteint :

- Total des voix convoquées : 2 348
- Total des voix présentes : 2 131

Des explications sont données aux Clubs pour l'utilisation du boîtier de vote. Afin de vérifier que tout fonctionne on procède à un vote test.

Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 07/12/19 à FRANCHEVILLE

Vote de l'AG pour l'approbation :

- Nombre de voix pour : 1 927
- Nombre de voix contre : 119

Approuvé à 94,18 % des suffrages exprimés

Approbation rapport moral 2019/2020

Vote de l'AG pour l'approbation :

- Nombre de voix pour : 1 975
- Nombre de voix contre : 96

Approuvé à 95,36 % des suffrages exprimés

Election du Comité Directeur pour le mandat 2020/2024

Intervention du Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, Joël JARRY, et Andréa COURBIS, membre de la Commission

« Bonjour Mesdames, Bonjour Messieurs,

Suite à la décision du Bureau du Comité Directeur du 5 octobre 2020 d'accepter la proposition de conciliation du CNOSF dans le cadre du litige entre Monsieur Mahrez BENHADJ MOHAMED et le District de Lyon et du Rhône de Football, et après réexamen de la liste « Le District géré par les Clubs » déposée par Monsieur Mahrez BENHADJ MOHAMED et dans un souci de démocratie et d'apaisement, La Commission de Surveillance des Opérations Electorales décide à la majorité (5 pour - 2 contre) de valider la liste « Le District géré par les Clubs ».

De ce fait, deux listes seront présentées pour l'élection du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône de Football lors de cette Assemblée Générale :

- La liste « Arsène MEYER » avec comme tête de liste Monsieur Arsène MEYER
- La liste « Le District géré par les Clubs » avec comme tête de liste Monsieur Mahrez BENHADJ MOHAMED

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales a réuni les deux têtes de liste le lundi 5 octobre 2020 afin de leur faire part des modalités de la campagne électorale et du scrutin le jour de l'AG. Etaient présents Monsieur Mahrez BENHADJ MOHAMED pour la liste « Le District géré par les Clubs » et Madame Mylène CHAUVOT représentant Arsène MEYER pour la liste « Arsène MEYER ». Monsieur Mahrez BENHADJ MOHAMED et Madame Mylène CHAUVOT ont accepté les modalités exposées.

Un tirage au sort a été effectué par Monsieur André QUENEL, doyen de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, afin de déterminer l'ordre de présentation le jour de l'Assemblée :

- N°1 : liste « Arsène MEYER »
- N°2 : liste « Le District géré par les Clubs »

Modalités du scrutin :

- 10 minutes de présentation orale pour chaque liste le jour de l'Assemblée Générale
- Vote électronique »

Présentation de la liste 1 « Arsène MEYER » présentée par Arsène MEYER

Nom - Prénom	Qualité	N° licence
MEYER Arsène	Président	198862997
CHAUVOT Mylène	Présidente Déléguée	2520544171
BOISSET Bernard	Vice-président	2599860622
COURRIER Bernard	Vice-président	2528702304
CHABAUD Laurent	Vice-président	2599863171
GOURDAIN Serge	Secrétaire Général	2568629360
GRANOTTIER Martine	Secrétaire Générale Adjointe	2543961168
BLANCHARD Michel	Trésorier Général	2545306555
BALANDRAS Franck	Trésorier Général Adjoint	2538666466
BERGER VACHON Christian	Médecin	2543295241
ANDRE Roger	Arbitre	2599863271
SCHEIWE Christian	Educateur	2520250476
DI RIENZO Lydie	Féminine	2546813327
GRAU Eric	Foot Diversifié	2547939573
BROUAT Roland	Membre	2510207276
ECHINARD Patrice	Membre	2558620256
BOURLIOUX Christian	Membre	2538655265
INTIDAM Saïd	Membre	2558635923
INZIRILLO José	Membre	2548649006
MORCILLO Christophe	Membre	2510460518
NOVENT Christian	Membre	2518695262
PORTEJOIE Gilles	Membre	2529400816
RODRIGUEZ Alain	Membre	2510049366
TOUATI Lakhdar	Membre	2538652597
DI STEFANO Annick	Membre	2520544407

« Je vais tout d’abord demander à mes colistiers de venir derrière moi. Je vais vous donner très rapidement les différents programmes que nous avons envisagés pour les quatre ans à venir.

D’abord une rénovation de notre District avec notamment des améliorations en ce qui concerne l’accueil et la Commission de Discipline car là, nous avons un vrai sujet pour rendre les choses un peu plus agréables.

Nous avons prévu aussi, avec si possible la complicité de l’APC, d’organiser des réunions d’intégration des nouveaux Présidents de Clubs. Souvent les Présidents sont élus et après ils sont un peu largués dans le truc et on va les aider à mieux comprendre le fonctionnement. Idem pour les formations généralistes dans les Clubs.

Plus de communication auprès des Clubs sur les formations. On s’est rendu compte que là aussi, on a

des formations, on a d'ailleurs un véritable livret de formation, mais il n'est pas connu par les Clubs. Une création de challenge pour les Dirigeantes et Dirigeants. On sait que l'on a de plus en plus de mal à trouver des Dirigeants et là, nous allons essayer de vous aider. On va faire une réforme des tarifs, mais ça, je vous l'ai expliqué dans mon discours tout à l'heure, pour équilibrer les plus petits et les plus gros, encore une fois sans augmenter les tarifs. Une aide particulière sur les éclairages de terrains. Le bon symbole c'est ici à CHAZAY puisque l'on essaie de favoriser des améliorations d'éclairage plus écolos. On va essayer aussi de vous donner des moyens au niveau des équipementiers, mais là vous aurez bien sûr, toute liberté de fonctionnement. Nous allons développer particulièrement l'Arbitrage Féminin parce que nous en avons besoin et que nous avons souvent de très bons Arbitres Féminins. En aidant aussi les Clubs dans ce domaine-là. Etude sur une évolution des Championnats et des Coupes, la fameuse pyramide. Mais je crois que celle-là, c'est presque en permanence qu'il faut la travailler car ça évolue et que ça va très vite. Le développement et la structuration du Futsal. On va passer à la vitesse supérieure. On a déjà commencé, on finira. Idem pour les filles mais avec un soutien financier très appuyé. On va essayer de développer le Foot Loisirs, nous avons déjà commencé. Vous le connaissez en Seniors mais moins dans le Foot en marchant, les Jeunes... On est en pleine refonte des statuts des Groupements parce que là aussi, les Groupements représentent 40 % de notre activité et ils sont un peu laissés pour compte. Poursuivre également l'informatisation des Groupements. Ensuite nous avons un programme écologie avec 0 papier. Nous n'imprimerons plus les feuilles de matchs. Un travail sur les attendus. Nous essayons d'harmoniser entre la Commission des Règlements, la Commission de Discipline et la Commission d'Appel. Et puis pour terminer rapidement, nous avons augmenté les visites de Clubs par les membres du Comité Directeur. Nous en faisons déjà quelques-unes. Enrichir les échanges avec la Commission Médicale. Il y a un vrai sujet. Les Clubs sont demandeurs donc on va essayer de répondre à cela. Et puis surtout développer les réseaux sociaux. On a largement commencé.

Je ne vais pas me présenter moi car vous me connaissez mais je vais présenter mes collègues. Mylène CHAUVOT, que vous connaissez, la Présidente Déléguée, qui est très active, chez nous depuis très longtemps et qui a été une joueuse internationale. Bernard BOISSET qui est Vice-président et qui va lâcher la Commission de Discipline mais qui l'aura sous sa coupe en tant que Vice-président. Idem pour Bernard COURRIER qui va lâcher la Sportive pour assurer la Vice-présidence. Laurent CHABAUD qui va prendre officiellement la Vice-présidence pour les Arbitres. Serge GOURDAIN, Secrétaire Général, Martine GRANOTTIER, notre Déléguée de Ligue National Professionnelle, qui sera Secrétaire Adjointe. Michel BLANCHARD, notre Trésorier en titre et Franck BALANDRAS son adjoint. Christian BERGER VACHON, notre médecin. André ROGER qui représente les Arbitres. Christian SCHEIWE en tant qu'Educateur et ancien joueur. Lydie DI RIENZO qui représente les Féminines. Eric GRAU, représentant du Football Diversifié. Roland BROUAT qui s'occupe actuellement du Futsal. Patrice ECHINARD, un nouveau, qui s'occupait du dossier « Etoiles » mais qui va passer aux Terrains. Christian BOURLIOUX qui s'occupe du Loisirs. Saïd INTIDAM, membre du CD. José INZIRILLO, Président des Règlements et du Foot Adapté, vrai sujet. Christophe MORCILLO qui gère le Statut de l'Arbitrage. Christian NOVENT, Président de la Commission d'Appel. Gilles PORTEJOIE, Président de la Commission de Délégations. Alain RODRIGUEZ actuellement à la Discipline. Lakhdar TOUATI qui va prendre le relai au niveau de la Sportive et Annick DI STEFANO, petite dernière. Comme vous le voyez, tout le monde est présent.

Voilà je ne vais pas en dire plus. »

Présentation de la liste 2 « le District géré par les Clubs » présentée par Mahrez BENHADJ MOHAMED

Nom - Prénom	Qualité	N° licence
BENHADJ MOHAMED Mahrez	Président	2548290424
GONZALEZ Patrick	Président Délégué	2538636861
KADIRI Hicham	Vice-président	2546124377
IASCONE Jean Luc	Vice-président	2520349585
VIAL Eric	Vice-président	2510132421
BOUEYE Laouali	Secrétaire Général	2508676180
SALHI Ali Farouk	Secrétaire Général Adjoint	2546968527
CHAFAA Rabah	Trésorier Général	2558625264
DIB Lamia	Trésorière Générale Adjointe	9602485334
MOYERE Frédéric	Médecin	2544324590
RIGOLET Frédéric	Arbitre	2520347010
MOUANGUE Robert	Educateur	2598639387
BESSE Christophe	Féminine	2568636115
BENTAHAR Boubaker	Foot Diversifié	2378014773
OLMEDO Pierre Mickael	Membre	2558638166
GRUMEAU Yorick	Membre	2543039171
SOUIRI Kamel	Membre	2510798445
ROUX Olivier	Membre	2528725217
URBAN Tatiana	Membre	2548296411
SALHI Rayane	Membre	2508691179
DOXIVILLE Fabrice	Membre	3215146191
ARANDEL Josselin	Membre	2558632117
SEKKAI Farid	Membre	2558622898
ROUSSEAU Cédric	Membre	2520432244
HAMMADI Salima	Membre	2547188131

« Bonjour à toutes et à tous,
Chers collègues Présidents, Présidentes,
Chers bénévoles.

Pour commencer, permettez-moi de vous dire que c'est un honneur et une fierté d'être parmi vous aujourd'hui. Je tiens également à remercier toutes celles et ceux qui ont eu le courage de se présenter à mes côtés pour dire stop à nos institutions. Pour dire stop. Pour dire que le matraquage financier doit cesser et que la démocratie puisse enfin s'exprimer. Je suis très heureux de pouvoir m'exprimer devant vous tous réunis car vous êtes le Football. Nous sommes le Football.

Tout d'abord, je tiens à remercier le CNOSF qui a demandé au District du Rhône de revoir sa position

concernant la validation de notre liste ainsi que les membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales du District d'avoir suivi ces recommandations. En effet cela ne peut qu'enrichir notre démocratie et notre liberté d'expression.

Je tiens également à rappeler que c'est la première fois dans l'histoire du District du Rhône qu'il y a deux équipes en compétition qui vont être soumises à votre appréciation pour choisir l'avenir du Football et le devenir de nos Clubs.

Nos Clubs amateurs vivent actuellement une crise sans précédent et le sport français subi de plein fouet une crise sanitaire qui va s'en doute provoquer une crise économique et sociale d'une grande brutalité. C'est pourquoi dans ce contexte exceptionnel je vous invite à vous saisir de la démocratie en votant pour la seule liste « le District géré par les Clubs » portée par les Clubs et pour les Clubs.

La démocratie c'est le choix entre deux projets et deux équipes. La démocratie c'est le choix entre le Football d'hier ou celui de demain. Dans le District du Rhône, cette démocratie a failli vous être enlevée par ceux qui n'ont qu'un seul objectif, conserver leur siège par tous les moyens. Notre équipe n'a qu'un seul objectif, vous redonner le pouvoir pour remettre les Clubs au cœur du Football.

Ainsi pendant la crise sanitaire et durant le confinement vous avez été nombreux à soutenir notre combat contre une FF prenant sans aucune concertation des décisions injustes et très éloignées de l'éthique du sport. Quand la FF, pourtant très riche, propose 10 € par licencié soit 20 000 000 € pour soutenir les Clubs amateurs à traverser cette crise, la Fédération Française de Rugby engage 124 € par licencié soit 35 000 000 €. Pourquoi cette différence de traitement ? Simplement parce que tous les Clubs votent lors des élections à la Fédération Française de Rugby, les professionnels comme les amateurs. Ainsi, dans les élections à la Fédération de Rugby le 3 octobre, 95 % des Clubs ont voté alors qu'à la FF les 44 Clubs professionnels votent et pas un seul, je dis bien pas un seul des 15 000 Clubs amateurs. Trouvez-vous cela normal ?

Aujourd'hui, si notre rendez-vous démocratique et si important c'est pour enfin choisir notre avenir. Ensemble c'est possible, et votre voix doit se faire entendre. Je ne veux pas être dans la critique du bilan de l'équipe sortante mais juste pour vous dire que si nous sommes candidats c'est pour dénoncer toutes les injustices sportives et financières que bon nombre d'entre vous ont vécues au cours des quatre dernières années. Surtout en ces temps difficiles et plus particulièrement ces derniers temps. Et même si nous n'avons pas pu venir à votre rencontre comme nous l'aurions souhaité pour débattre de notre projet, notre équipe porte un espoir de changement. Un espoir que l'on n'entend jamais dans les médias. Un espoir porté par les milliers de bénévoles anonymes du Football fatigués par des promesses non tenues. Je ne l'ai pas écrit dans mon discours mais je n'ai eu que trois jours pour faire campagne.

Usé, découragé, abandonné par sa Fédération. Depuis 10 ans notre Foot amateur se meurt et la FF regarde ailleurs. Ce qui nourrit le ressentiment, le fatalisme et finalement le découragement des bénévoles, c'est partout la conviction que les règles ne s'appliquent pas ou plus exactement, que ces règles sont à géométrie variable. C'est pourquoi nous voulons un District plus à l'écoute et plus proche des Clubs. Nous voulons un District plus humain et surtout plus respectueux envers nos Clubs, nos Dirigeants, nos bénévoles qui passent leur temps sur le terrain et qui font vivre le Football, pour beaucoup, au détriment de leur famille. Nous voulons de la justice et de l'équité. Que le matraquage financier s'arrête car nos Clubs n'en peuvent plus. Nous voulons de la proximité. Notre équipe connaît vos attentes et vos besoins car nous vivons les mêmes difficultés au quotidien. Nos instances à tous les niveaux, que ce soit la Fédération, la Ligue ou le District sont à 1 000 lieux de la réalité du terrain malgré nos cris d'alerte et cela ne peut perdurer. Cela doit s'arrêter pour l'intérêt du Football amateur. Ce sont pour toutes ces raisons et malheureusement bien d'autres encore qui m'ont poussé avec d'autres collègues Présidents à nous présenter pour essayer de changer les choses et tenter de réparer toutes ces injustices que bon nombre de vos Clubs ont subies.

Si vous nous accordez votre confiance notre équipe s'engage à rester à votre écoute, à vos côtés dans les bons comme les mauvais moments pour faire avancer notre Football dans l'intérêt général. Notre société a évolué, le monde a évolué au contraire de nos instances, plus tournées vers le passé que vers l'avenir. Ayons toujours à l'esprit que les joueurs professionnels ont tous été formés dans un Club amateur et que sur 100 000 jeunes seulement 100 signeront un contrat professionnel et entre 1 et 5 jouent en Equipe de France. L'enjeu sportif tend à nous faire oublier notre mission première qui est de former, d'éduquer les jeunes pour en faire des citoyens responsables. Ainsi au fil des années, nos responsabilités sont devenues écrasantes et nos moyens dérisoires. Pourtant, je crois encore en ces valeurs qui font du Football un sport populaire et universel, respect, dépassement de soi, solidarité, fraternité, confiance. La confiance est un mot qui ne figure pas dans nos règlements, qui ne coûte rien mais qui peut rapporter beaucoup. C'est pourquoi notre équipe souhaite simplement vous redonner confiance en l'avenir. Comment ? Simplement en changeant tout dans la maison du Football et en commençant ici et maintenant dans le District du Rhône.

Permettez-moi de donner quelques axes de notre future méthode de travail. Encourager plutôt que décourager car trop de contraintes nous étouffent. Aider plutôt que réprimer. Toutes vos amendes nous asphyxient. Dialoguer plutôt qu'imposer car nous n'en pouvons plus de n'être jamais entendus. Vous le savez, le Football c'est plus que du Football tant ses vertus sociales, éducatives, citoyennes et de santé publique sont inestimables. Nos Clubs méritent enfin d'être entendus.

Je vous remercie pour votre dévouement, votre engagement et votre écoute. »

Vote de l'AG pour l'élection au Comité Directeur :

- Liste 1 « Arsène MEYER » : 1 558 voix soit 77,94 % des suffrages exprimés
- Liste 2 « le District géré par les Clubs » : 441 voix soit 22,06 % des suffrages exprimés

La liste présentée par Arsène MEYER est donc élue à la majorité des suffrages exprimés.

Le Président Arsène MEYER remercie tout le monde pour la confiance accordée. Il s'engage à recevoir toutes les personnes qui souhaiteraient venir le voir, il n'a jamais refusé un rendez-vous, et accepterait volontiers de recevoir la liste n°2 un de ces jours dans le District.

Approbation de la liste des délégués titulaires et suppléants du District de Lyon et du Rhône de Football aux Assemblées Générales 2020/2021 de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football (valable jusqu'à ce qu'une autre AG du District de Lyon et du Rhône en désigne de nouveaux)

Mylène CHAUVOT – Bernard BOISSET – Laurent CHABAUD – Bernard COURRIER – Serge GOURDAIN – Martine GRANOTTIER – Michel BLANCHARD – Franck BALANDRAS – Roger ANDRE – Christian BERGER VACHON – Christian BOURLIOUX – Roland BROUAT – Lydie DI RIENZO – Annick DI STEFANO – Patrice ECHINARD – Eric GRAU – Joseph INZIRILLO – Christian NOVENT – Christophe MORCILLO – Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ – Lakhdar TOUATI – Marc BAYET – Jean François BLANCHARD – Simone BOISSET – Evelyne MONTEIL – Charles CHERBLANC – Guy CASELLES – Alain BARBIER – Gilbert BOUTEYRE – Michel GUICHARD – Hocine KEROUANI – André TOLAZZI

Les Délégués titulaires seront désignés dans l'ordre du tableau en fonction de leur disponibilité et du nombre de Délégués fixés pour le District de Lyon et du Rhône.

Vote de l'AG pour l'approbation :

- Nombre de voix pour : 1 735
- Nombre de voix contre : 251

Approuvé à 87,36 % des suffrages exprimés

Présentation d'un film sur les 100 ans du District

Le Président Arsène MEYER est heureux d'offrir à Kezia un chèque cadeau pour la remercier d'avoir participé à ce film.

Présentation des comptes du 01/07/19 au 30/06/20 et budget prévisionnel 2020/2021 – Messieurs Michel BLANCHARD et Franck BALANDRAS (Trésoriers du District) / Monsieur Olivier RUDLOFF (Expert-comptable)

« Mesdames, Messieurs, Bonjour à tous,

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour votre présence à notre assemblée générale du District de Lyon et du Rhône de Football. En plus d'être élective, cette assemblée regroupe la présentation des comptes et résultats de l'exercice 2019-2020 et le budget prévisionnel de la saison 2020-2021 qui vient de débiter. Nous faisons le pari de vous présenter les deux rapports en un seul afin de vous ennuyer moins longtemps tout en restant le plus exhaustif possible. Vous aurez, bien évidemment, déjà pris connaissance du PV « Spécial Assemblée » publié le 26 septembre dernier.

La saison qui s'est terminée a été marquée ce printemps par des événements sportifs et sanitaires exceptionnels, liés à la pandémie dite de la Covid-19 avec un coronavirus plutôt mal venu puisqu'il nous a contraints, collectivement et individuellement, à faire face à une épreuve totalement inédite et exceptionnellement grave qui nous a gâché toutes nos compétitions, mais aussi notre vie professionnelle et familiale. Nous espérons sincèrement que vous et vos proches n'avez pas été trop durement affectés par cette épidémie et nous nous permettons d'adresser, à ceux d'entre vous qui l'ont été, notre plus profonde sympathie.

Durant cette période noire, le District, avec ses salariés, son Comité Directeur et un nombre très restreint de membres des commissions, a eu à cœur d'assumer son rôle durant cette période, tout en respectant les règles du confinement imposé par l'Etat. Ceci afin de permettre une clôture de saison au mieux des intérêts du football de notre compétence et d'assurer un accompagnement des clubs, notamment en reportant, pour tous, l'échéance financière du relevé n°3 et en proposant aussi des facilités de paiement à ceux qui l'ont souhaité.

Le District a donc été présent, solide et solidaire avec vous. Financièrement, il restera également solide, même après sa participation au Fonds de Solidarité instauré par la FFF, participation que nous avons même abondée et que nous avons provisionnée, au total, à hauteur de 120 000 € dans nos comptes en votre faveur et que nous avons prélevée sur notre trésorerie grâce à des réserves âprement constituées au fil des années.

Après cette entrée en matière nécessaire, passons à la présentation des comptes du District.

Le premier graphique résumera en trois lignes l'intervention que nous allons développer.

1°) SYNTHÈSE DU COMPTE DE RESULTAT ET DU BUDGET PREVISIONNEL

	Réalisation			Prévisionnel		
	2018/2019	2019/2020	Var.	2019/2020	2020/2021	Var.
Total des ressources	1 165 891	1 231 429	6%	1 139 000	1 381 600	21%
Total des charges	1 132 196	1 260 597	11%	1 139 000	1 381 600	21%
RESULTAT NET	33 695	-29 168	-187%	0	0	0%

Vous constatez qu'en 2019-2020, les ressources augmentent de 6 % quand les charges globales progressent de 11 %. Le résultat devient négatif, passant d'un bénéfice de 33 695 € à une perte de 29 168 €. Vous l'avez compris, c'est l'effet « Covid-19 ».

Vous constatez aussi, que le prévisionnel, prévu à l'équilibre, progresse de 21 %. Pour une saison, appelée à être difficile, vous pourriez être étonnés, Mais une précision importante doit être apportée pour expliquer cette progression.

En effet, le Journal Officiel a publié fin décembre 2018 un décret suite à l'adoption par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) d'un nouveau règlement comptable applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif, donc aux associations, à compter du 1^{er} janvier 2020. En application de ce règlement n° 2018-06, mais sans appliquer à proprement parler un véritable changement de méthode, nous modifions la présentation des comptes en ce qui concerne la comptabilisation des subventions reçues. Ces subventions qui concernaient essentiellement nos frais de personnel sont dorénavant comptabilisées en produits et non plus en diminution des charges. Cette règle s'applique d'une façon générale, à toutes les subventions ou participations liées à des dépenses de toute nature ; en contrepartie, les dépenses figurent pour leurs coûts bruts, et non plus nets.

Le résultat est donc calculé comme par le passé, et n'est en aucune façon modifié, sachant que les chiffres de 2018-2019 sont présentés à l'ancienne et ceux de 2019-2020 selon les nouvelles règles.

LES RESSOURCES GLOBALES DU DISTRICT

	Réalisation			Prévisionnel		
	2018/2019	2019/2020	Var.	2019/2020	2020/2021	Var.
Prestations	649 441	506 611	-22%	685 800	752 100	10%
Groupements	54 769	40 328	-26%	46 600	49 000	5%
Subventions	373 389	531 134	42%	335 600	513 000	53%
Engagements	59 381	55 345	-7%	60 000	58 500	-3%
Produits divers	0	1		5 000	5 000	0%
Reprise prov. et transferts de charges	13 598	80 399	491%	0	0	
Produits financiers	7 862	996	-87%	6 000	4 000	-33%
Produits exceptionnels	7 451	16 615	123%	0	0	
TOTAL	1 165 891	1 231 429	6%	1 139 000	1 381 600	21%

Compte tenu de ce qui a été dit auparavant, l'arrêt des compétitions a entraîné une baisse des prestations aux clubs de 22 %. Les produits liés aux groupements baissent également de 26 %. Toutefois, la comptabilisation modifiée des subventions montre son incidence en provoquant une hausse importante de 42 %. Les engagements ne baissent que de 7 %, ceux-ci ayant été réalisés, pour la plus grande partie en début de saison. En ce qui concerne les reprises de provisions et les transferts de charges, la hausse concerne ces derniers et surtout de la perception des indemnités de chômage partiel dû au Covid-19. Les produits financiers réduisent de 87 % avec le terme d'un placement bancaire que nous n'avons pu renouveler. Les produits exceptionnels ne sont pas d'un montant spécialement important, malgré la hausse constatée de 123 %. Il en ressort ainsi une hausse globale de 6 %.

Le prévisionnel basée sur l'espoir d'une saison plus normalisée, avec une pandémie qui sera, nous l'espérons tous, maîtrisée d'ici quelques mois, montre une hausse de 21 %. C'est bien sûr une hausse artificielle que l'on explique par le montant des subventions qui, dans leur ensemble, atteindront plus de 500 000 euros.

LES CHARGES GLOBALES DU DISTRICT

	Réalisation			Prévisionnel		
	2018/2019	2019/2020	Var.	2019/2020	2020/2021	Var.
Frais de personnel	527 196	587 468	11%	507 800	715 700	41%
Consommations	22 241	27 289	23%	22 000	19 000	-14%
Groupements	10 881	2 778	-74%	12 000	12 000	0%
Services extérieurs	105 696	127 642	21%	130 500	145 500	11%
Autres services extérieurs	380 691	313 760	-18%	400 700	416 150	4%
Impôts et taxes	17 046	16 580	-3%	18 000	17 250	-4%
Charges diverses	0	0		0	0	
Dot. amortissements et provisions	65 402	61 726	-6%	48 000	56 000	17%
Charges exceptionnelles	3 043	123 354	NC	0	0	
TOTAL	1 132 196	1 260 597	11%	1 139 000	1 381 600	21%

Les dépenses augmentent globalement de 11 %. Vous remarquerez que c'est aussi l'augmentation des frais de personnel. Mais vous aurez surtout remarqué la hausse démesurée des charges exceptionnelles qui comprennent bien sûr la participation du District au Fonds de Solidarité de 120 000 €.

Le prévisionnel montre une augmentation de 242 600 €, soit + 21 %, les frais de personnel étant la nature de dépenses la plus touchée par notre nouvelle présentation (+ 207 900 €, soit + 41 %).

2°) DETAILS DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT DU DISTRICT

Produits des prestations :

	Réalisation			Prévisionnel		
	2018/2019	2019/2020	Var.	2019/2020	2020/2021	Var.
Déplacements bénévoles (impôts)	77 189	68 380	-11%	80 000	80 000	0%
Cotisations des clubs	30 720	29 430	-4%	30 400	29 300	-4%
Frais de gestion des clubs	23 040	22 095	-4%	23 000	23 000	0%
Amendes disciplinaires	251 211	188 446	-25%	247 000	250 000	1%
Autres amendes	90 739	43 849	-52%	90 800	94 800	4%
Frais de procédure et d'appel	6 845	5 320	-22%	5 000	6 000	20%
Frais de réclamations	9 315	6 845	-27%	9 000	10 000	11%
Annuaire du District	14 713	14 026	-5%	15 000	14 000	-7%
Partenariat et Mécénat	16 125	14 402	-11%	30 000	66 400	121%
Formations et stages	82 331	69 742	-15%	112 500	135 400	20%
Arbitres	42 828	39 347	-8%	42 100	42 000	0%
Tablettes FMI	2 576	480	-81%	0	0	
Coupe de Lyon et du Rhône	1 809	0	NC	1 000	1 200	20%
Mise à disposition du personnel	0	4 249	NC	0	0	
TOTAL	649 441	506 611	-22%	685 800	752 100	10%

L'évaluation des frais de déplacements des bénévoles correspondent en fait aux reçus fiscaux délivrés au titre de l'année civile terminée soit 2018 pour 2018-2019 et 2019 pour 2019-2020. Nous aurions dû

avoir environ 75 à 80 000 € cette saison, mais le confinement a empêché certains bénévoles de nous fournir les éléments pour établir l'intégralité des reçus fiscaux avant le 30 juin dernier. D'où cette baisse de 11 %.

Les amendes disciplinaires baissent de 62 765 €, soit -25 %. C'est compréhensible compte tenu de l'arrêt prématuré des championnats, mais curieusement les autres amendes, certes moins importantes baissent de 52 % peut être en raison de l'interruption de l'activité des commissions qui n'auraient pas fait l'inventaire des infractions en cours quand est intervenu le confinement.

Les autres prestations baissent bien évidemment dans la même proportion de 20-25 % et le total des prestations de 506 611 € correspond à une baisse de 22 %.

Le prévisionnel n'appelle pas de commentaire particulier avec une augmentation globale de 10 %. Les recettes de partenariat et de mécénat progresseront notablement puisque les partenariats liés à la Coupe de Lyon et du Rhône seront comptabilisés sur cette ligne et non plus en diminution des frais de cette même coupe. Nous espérons aussi une progression des recettes de stages que nous avons chiffré à +20 %.

Produits des groupements :

	Réalisation			Prévisionnel		
	2018/2019	2019/2020	Var.	2019/2020	2020/2021	Var.
Beaujolais	10 707	7 604	-29%	9 000	9 000	0%
Brévenne	9 420	6 994	-26%	9 900	10 300	4%
Saône Métropole	13 066	8 909	-32%	9 000	10 200	13%
Lyon Métropole	10 479	8 202	-22%	9 100	10 000	10%
Vallée du Rhône	11 097	8 619	-22%	9 600	9 500	-1%
TOTAL	54 769	40 328	-26%	46 600	49 000	5%

Les baisses pour chacun des groupements varient de 22 à 32 %. La baisse s'établit à -26 %.

Le prévisionnel se base sur une hausse d'environ 5 % de l'ensemble.

Subventions de fonctionnement :

	Réalisation			Prévisionnel		
	2018/2019	2019/2020	Var.	2019/2020	2020/2021	Var.
Subv. annuelle LAuRAFoot	139 174	136 834	-2%	138 000	127 000	-8%
Subv. variable LAuRAFoot	2 586	0	-100%	0	0	
Subv. FFF (Bons de formation)	39 428	25 884	-34%	8 000	21 000	163%
Subv. FFF (Salaires CTD)	0	165 221	NC	0	165 000	NC
Subv. FFF (Contrats d'objectifs)	119 201	119 445	0%	120 000	120 000	0%
Agence Nationale du Sport (ex CNDS)	34 000	34 000	0%	30 600	34 000	11%
Départ. Rhône + Métropole de Lyon	39 000	39 000	0%	39 000	39 000	0%
Subv. Métropole (Sport & Santé)	0	10 750	NC	0	7 000	NC
Subventions diverses	0	0		0	0	
TOTAL	373 389	531 134	42%	335 600	513 000	53%

La subvention fédérale liée aux licences, baisse de 2 %, s'établissant à 136 834 € contre 139 174 € l'année précédente. Le nombre de licences de la dernière saison s'est limité à 55 776 contre 56 287 précédemment, en baisse limitée de moins de 1 %. Le prévisionnel tient compte de l'état actuel du début de saison, marqué par un certain gel du football d'animation, mais nous constatons depuis peu de temps une réaction favorable dans la majorité des clubs. Question de méfiance des parents vis à vis du Covid ? Par prudence nous prévoyons 127 000 € pour la saison présente.

La subvention liée aux contrats d'objectifs se maintient à près de 120 000 €, somme que nous reprenons pour le prévisionnel. La subvention relative aux bons de formation s'est réduite à 25 884 €, mais reste supérieure à notre prévision de 8 000 €. Nous espérons que notre prévision pour 2020-2021 sera mieux estimée avec 21 000 €.

Les subventions sur les salaires de nos techniciens départementaux s'élèvent à 165 221 €. Elles figuraient, l'an dernier en diminution des salaires pour 165 293 €. Nous prévoyons 165 000 € cette année.

Les autres subventions se maintiennent favorablement qu'elles proviennent de l'Agence Nationale du Sport ou des administrations territoriales de la Métropole ou du Département, précision faite que la subvention « Sport et Santé » était comptabilisée pour 8 750 € en moins des salaires l'an dernier.

Globalement, les montants dépassent les 500 000 € avec des hausses importantes de 42 % pour la saison 2019-2020 et de 53 % pour 2020-2021. Mais vous connaissez la raison.

Produits des engagements :

	Réalisation			Prévisionnel		
	2018/2019	2019/2020	Var.	2019/2020	2020/2021	Var.
Foot Libre masculins	34 890	33 096	-5%	35 500	33 600	-5%
Foot Libre féminines	3 690	3 465	-6%	3 200	4 000	25%
Foot Entreprise	854	474	-44%	800	800	0%
Foot Loisir	8 677	8 298	-4%	9 000	8 700	-3%
Futsal	8 834	8 815	0%	9 500	9 400	-1%
Tournois	2 436	1 197	-51%	2 000	2 000	0%
TOTAL	59 381	55 345	-7%	60 000	58 500	-3%

Diminution de 7 % des engagements aux compétitions du district, s'établissant à 55 345 €. L'effet Covid a certes joué, mais nous constatons depuis plusieurs années un tassement notoire dû, c'est certain, aux fusions et ententes de clubs. Sur cette constatation, nous réduisons notre évaluation prévisionnelle à 58 500 €.

Reprise de provisions et transferts de charges :

	Réalisation			Prévisionnel		
	2018/2019	2019/2020	Var.	2019/2020	2020/2021	Var.
Reprises de provisions	7 079	3 117	-56%	0	0	
Transferts de charges	6 519	77 282	NC	5 000	5 000	0%
TOTAL	13 598	80 399	491%	5 000	5 000	0%

La reprise de provision de 3 117 € concerne l'ajustement de l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite du personnel salarié qui figure au passif du bilan pour 16 700 €.

Les transferts de charges concernent habituellement la participation des salariés sur le coût des titres restaurants et les remboursements d'assurance maladie. Mais cette année, avec des remboursements de Sécurité Sociale plus importants, nous avons un remboursement de frais de formation de notre personnel de 16 359 € et surtout une aide de l'Etat au titre du chômage partiel de 48 944 € qui s'ajoute à celle de 2 500 € pour notre emploi de service public.

Les comparaisons ne sont guère possibles bien sûr. Quant au prévisionnel, nous restons sur une évaluation de 5 000 €, comme l'an dernier.

3°) DETAILS DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU DISTRICT

Charges de personnel :

	Réalisation			Prévisionnel		
	2018/2019	2019/2020	Var.	2019/2020	2020/2021	Var.
Rémunérations brutes	454 335	397 049	-13%	440 000	460 000	5%
Subv. FFF reçues sur salaires	-165 293	0	NC	-165 000	0	NC
Subv. Métropole (Sport et Santé)	-8 750	0	NC	-10 000	0	NC
Mise à disposition LAuRAFoot	-5 790	0	NC	0	0	
Charges sociales et fiscales	241 546	162 840	NC	234 300	245 700	5%
Formation du personnel	11 148	27 579	147%	8 500	10 000	18%
TOTAL	527 196	587 468	11%	507 800	715 700	41%

L'effectif à la fin de l'exercice est toujours de 13 salariés. La masse salariale de cette dernière saison est réduite au-dessous de 400 000 € compte tenu du confinement printanier, et de la mise en place du chômage partiel, même si nous avons maintenu les rémunérations individuelles pour tenir compte de notre entière satisfaction vis à vis de l'ensemble de notre personnel qui n'avait pas à souffrir, financièrement parlant, du chômage imposé.

Les charges sociales diminuent cette année pour la même raison. Quant à la formation continue, si les cotisations OPCA sont du même ordre, la hausse est due aux actions de formation plus conséquentes que d'habitude.

Le prévisionnel, dans sa globalité, augmente sensiblement et s'établirait à 715 700 € contre 507 800 € pour 2019-2020. On voit là l'incidence majeure du changement de présentation de nos comptes.

Les consommations :

	Réalisation			Prévisionnel		
	2018/2019	2019/2020	Var.	2019/2020	2020/2021	Var.
Fournitures non stockées	11 469	11 131	-3%	12 000	11 000	-8%
Fournitures stockées	10 772	16 158	50%	10 000	8 000	-20%
Tablettes FMI	0	0		0	0	
TOTAL	22 241	27 289	23%	22 000	19 000	-14%

Nous constatons toujours une stabilité des frais d'eau et d'électricité à environ 11 000 €.

Les fournitures stockées sont en hausse sensible de 50 % en raison de l'achat de produits sanitaires tels que masques et produits désinfectants. Le montant de 16 158 € est donc exceptionnel et toujours dû à l'effet Covid.

L'ensemble de ces dépenses s'établit à 27 289 € en hausse de 5 048 € mais reste inférieure aux achats des produits sanitaires, ce qui est, à mon sens, positif.

En restant optimistes, nous misons sur un prévisionnel de l'ordre de 19 000 €.

Frais des groupements :

	Réalisation			Prévisionnel		
	2018/2019	2019/2020	Var.	2019/2020	2020/2021	Var.
Beaujolais	2 130	479	-78%	2 000	2 000	0%
Brévenne	1 835	606	-67%	2 000	2 000	0%
Saône Métropole	2 384	590	-75%	2 000	2 000	0%
Lyon Métropole	2 092	543	-74%	2 000	2 000	0%
Vallée du Rhône	1 115	214	-81%	2 000	2 000	0%
Dépenses div. groupements	1 325	346	-74%	2 000	2 000	0%
TOTAL	10 881	2 778	-74%	12 000	12 000	0%

Les baisses sont importantes pour chaque groupement et varient en moyenne de 74 %.

Nous prévoyons, bien sûr, le retour à un budget de 2 000 € pour chaque groupement.

Services extérieurs :

	Réalisation			Prévisionnel		
	2018/2019	2019/2020	Var.	2019/2020	2020/2021	Var.
Locations diverses	18 482	23 679	28%	21 000	21 000	0%
Entretien et réparations	10 855	13 860	28%	11 000	12 000	9%
Propreté locaux	16 910	14 383	-15%	18 500	18 500	0%
Frais de copropriété	466	0	-100%	1 000	1 000	0%
Maintenance informatique	3 538	4 127	17%	4 000	4 000	0%
Primes d'assurances	12 058	12 226	1%	12 000	12 000	0%
Honoraires administratifs	11 467	13 233	15%	12 000	20 000	67%
Honoraires consultant	0	17 975	NC	20 000	25 000	25%
Affranchissements	14 213	10 572	-26%	13 000	13 000	0%
Téléphone	13 048	12 776	-2%	13 000	14 000	8%
Alarme	2 429	2 383	-2%	2 500	2 500	0%
Services bancaires	2 230	2 428	9%	2 500	2 500	0%
TOTAL	105 696	127 642	21%	130 500	145 500	11%

Les locations diverses correspondent au moyen de financement du matériel bureautique et informatique, notamment les copieurs, incluant la maintenance la plupart du temps. Ces frais, d'un montant de 23 679 € augmentent toutefois de 28 % cette année.

L'entretien et l'amélioration des locaux se poursuivent. La hausse de 28 % est à relativiser avec les montants en jeu qui restent modérés.

Notre consultant en matière de communication et de mécénat a perçu 17 975 € pour ces prestations. C'est lui qui réalise les reportages qui figurent à la une de notre PV hebdomadaire, notamment quand il visite les clubs du district. Nous avions prévu 20 000 € mais lui aussi a été pénalisé par le confinement. Nous prévoyons 25 000 € cette année.

Les autres dépenses n'appellent pas de commentaires particuliers, le total des dépenses accusant une augmentation de 21 % malgré une baisse normale des frais d'affranchissements de 26 % en raison du confinement.

Pour le prévisionnel, nous sommes prudents en prévoyant 145 500 € au total.

Autres services extérieurs :

	Réalisation			Prévisionnel		
	2018/2019	2019/2020	Var.	2019/2020	2020/2021	Var.
Dépenses diverses	6 040	10 596	75%	5 000	5 000	0%
Subventions aux amicales	1 800	829	-54%	2 400	2 400	0%
Récompenses et fair-play	16 674	3 009	-82%	22 000	14 000	-36%
Dispositif "Etoiles"	264	58	-78%	1 000	2 000	100%
Annuaire du District	12 336	13 056	6%	13 000	11 000	-15%
Dons	0	0		500	500	0%
Déplacements bénévoles (impôts)	77 189	68 380	-11%	80 000	80 000	0%
Indemnités éloignement des clubs	3 980	4 000	1%	4 000	0	-100%
Frais convocations et délégations	81	0	-100%	500	500	0%
Anniversaire "100 ans du District"	0	20 893	NC	0	0	
Frais de missions	9 129	7 369	-19%	9 000	7 000	-22%
Frais de réceptions	16 281	17 800	9%	15 000	15 000	0%
Frais de déplacements	14 321	7 073	-51%	15 000	18 700	25%
AG de Ligue	225	0	-100%	500	500	0%
ANPDF et AE2F	1 990	1 765	-11%	2 500	2 000	-20%
Frais de délégations	7 525	9 725	29%	6 000	6 000	0%
Frais DLR observateurs/arbitres	0	0		500	500	0%
Coupe du Monde féminines	4 991	0	NC	0	0	
Coupe DLR Seniors	15 547	11 537	-26%	17 000	35 400	108%
Commissions diverses	17 304	8 002	-54%	20 000	27 000	35%
Commission des arbitres	51 134	42 285	-17%	53 800	47 500	-12%
Commission technique	30 802	20 627	-33%	31 000	25 500	-18%
Formations et Stages	65 808	38 877	-41%	63 000	77 650	23%
Journée Nationale Débutants	0	0		6 500	0	-100%
Sections sportives	20 936	25 139	20%	24 000	29 500	23%
Labellisation / PAC / PEF	1 307	98	-93%	3 500	3 500	0%
Actions USEP Foot à l'école	1 828	107	-94%	1 500	1 500	0%
Commission médicale	3 199	2 535	-21%	3 500	3 500	0%
TOTAL	380 691	313 760	-18%	400 700	416 150	4%

Les dépenses diverses sont très variées, les fleurs pour les moments agréables mais aussi les décès malheureusement, le gas-oil de notre véhicule Volkswagen, les abonnements, etc, etc, et cette année des dépenses liées au centenaire qui ne concernent pas directement le côté festif. Les dépenses ont ainsi progressé de 75 %.

Les récompenses et le fair-play pâtissent de l'arrêt des compétitions, en baisse de 82 %. L'aide aux clubs éloignés a été maintenue malgré le contexte particulier de cette année et 4 000 € ont été répartis. Par contre la prévision 2020-2021 est nulle en application du règlement de cette aide.

Les dépenses engagées pour la célébration de notre centenaire s'étalent sur deux exercices. Ils s'élèvent à 20 893 € cette saison soit environ 40 % du coût global que nous prévoyons sous forme de provision pour charge.

Globalement les frais de missions et de réceptions s'équilibrent cette année avec ceux de l'année précédente : 25 169 € contre 25 410 € au total.

La Journée Nationale des Débutants a été annulée cette année et les autres dépenses sont en baisse notable, sauf les frais liés aux sections sportives des jeunes qui progressent de 4 203 € soit + 20 %.

Globalement, la baisse de 66 931 € en 2019-2020 est sensible, avec -18 %.

La prévision globale est plus classique avec 416 150 € pour 2020-2021, en hausse de 4 % par rapport au prévisionnel de 2019-2020.

Impôts et taxes :

	Réalisation			Prévisionnel		
	2018/2019	2019/2020	Var.	2019/2020	2020/2021	Var.
Taxe foncière	17 046	16 580	-3%	18 000	17 250	-4%
Autres impôts et taxes	0	0		0	0	
TOTAL	17 046	16 580	-3%	18 000	17 250	-4%

Seule la taxe foncière est acquittée par le District. Pas de commentaire particulier pour un impôt peu évolutif jusqu'à présent.

Dotations aux comptes d'amortissements et de provisions :

	Réalisation			Prévisionnel		
	2018/2019	2019/2020	Var.	2019/2020	2020/2021	Var.
Dotations amortissements	50 182	48 366	-4%	48 000	56 000	17%
Dotations provisions	15 220	13 360	-12%	0	0	
TOTAL	65 402	61 726	-6%	48 000	56 000	17%

En l'absence de nouveaux investissements au cours de l'exercice, la dotation aux comptes d'amortissements diminue à 48 366 €. Par contre nous prévoyons quelques acquisitions au cours du présent exercice, d'où la prévision d'une annuité de 56 000 €.

La dotation de 13 360 € aux comptes de provisions concerne une prévision de perte sur les créances clubs de 2 360 €, une provision de 1 000 € que nous nous réservons d'attribuer pour compenser

l'absence de versement aux clubs éloignés du District et un complément de 10 000 € pour fêter notre centenaire.

4°) LES RESULTATS DU DISTRICT

	Réalisation			Prévisionnel		
	2018/2019	2019/2020	Var.	2019/2020	2020/2021	Var.
Ressources de fonctionnement	1 150 578	1 213 818	5%	1 133 000	1 377 600	22%
Charges de fonctionnement	-1 129 153	-1 137 243	1%	-1 139 000	-1 381 600	21%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	21 425	76 575	257%	-6 000	-4 000	-33%
Produits financiers	7 862	996	-87%	6 000	4 000	-33%
RESULTAT COURANT DE L'EXERCICE	29 287	77 571	165%	0	0	
Reprise subv. sur Investissements	7 451	7 451	0%	0	0	
Produits exceptionnels	0	9 164	NC	0	0	
Charges exceptionnelles	-3 043	-3 354	10%	0	0	
Prov. exceptionnelle COVID-19	0	-120 000	NC	0	0	
RESULTAT NET COMPTABLE	33 695	-29 168	-187%	0	0	

Nous arrivons au terme de ce rapport financier « covidéen » tellement la saison 2019-2020 a été marquée par la pandémie qui, nous l'espérons fortement, sera maîtrisée dès que des médicaments efficaces et surtout un ou des vaccins seront disponibles. Espérons que l'histoire retienne que cette pandémie a été vaincue comme l'ont été celles de la peste ou de la grippe espagnole. Du fait de l'arrêt des compétitions, nos dépenses ont pu être réduites quand nos subventions attribuées en début d'exercice ont été maintenues. Il en ressort un résultat de fonctionnement positif de 76 575 €, en hausse de 257 %, comparatif bien évidemment non significatif d'une gestion ordinaire. Il en est de même du résultat courant en hausse de 165 %.

Avec l'amortissement de nos locaux et du véhicule, nous effectuons aussi la reprise, au prorata, des subventions sur investissements que nous avions initialement obtenues, soit 7 451 €. Le contrôle de l'Urssaf, dont vous aviez eu connaissance à l'assemblée de l'an dernier s'est terminé avec un remboursement en notre faveur de 9 164 €. En charges exceptionnelles, nous avons comptabilisé une perte de 1 540 € sur les créances définitivement irrécouvrables et la valeur nette comptable d'éléments de l'actif immobilisé mis au rebut pour 1 814 €.

Enfin, comme nous l'avons précisé dès le début de ce rapport, nous avons provisionné une somme de 120 000 € qui correspond à la participation propre de votre District à raison de 2 € par licencié au 30 juin 2020 plus un abondement volontaire et facultatif de notre part. Cette somme de 2 €, additionnée de l'aide prise en charge par la FFF à raison de 3,50 € par licencié a été créditée à tous les clubs qui pouvaient prétendre au Fonds de solidarité du football amateur dès septembre dernier afin de figurer sur le relevé n°1 de la saison 2020-2021, ce qui permettra à la quasi-totalité des clubs d'être en position créditrice pour cet automne. Nous rappelons que le but recherché avec ce fonds de solidarité était de faciliter la reprise des activités de la présente saison et d'alléger le coût financier des frais de licences et d'engagements. C'est pourquoi, vous bénéficiez également, par le biais de LAuRAFoot d'une aide similaire de 5 €, soit 3 € de la ligue et 2 € de la FFF.

Il convient de souligner que c'est une aide globale tout à fait exceptionnelle de près de 600 000 € qui a été mise en place, en faveur du football lyonnais et rhodanien, sans compter la dotation aux clubs de moins de 100 licenciés de ballons et de chasubles Nike.

Dans ces conditions, le résultat net comptable ne pouvait qu'être négatif de 29 168 € contre un bénéfice de 33 695 € l'an dernier, mais nous avons tenu à établir un prévisionnel à l'équilibre.

Pour terminer, à tous, nous vous souhaitons de vivre une saison sous le signe du « football-passion ». Et pour cela, veuillez à respecter les bonnes règles sanitaires dans votre club, à bien vous protéger vous-même et à prendre soin de vos proches.

Merci de votre attention. »

Présentation du rapport financier par Olivier RUDLOFF, Expert-Comptable

Total du bilan : 1 822 166 €

Résultat : Déficit de 29 168 €

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du règlement n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Parallèlement à ces principes de base, il est à noter les prises de position suivantes :

- Lors de l'exercice 2005/2006, il a été décidé que la méthode par composants n'était pas retenue.
- Le calcul des amortissements par composant aurait créé un résultat artificiel or, le District n'est pas une entreprise commerciale, l'immeuble a été enregistré au coût d'achat au moment de la construction, l'amortissement linéaire annuel est lié à la reprise de la subvention obtenue du Conseil Général pour cet investissement - la modification de ces postes ne présente pas d'intérêt direct pour le District.

Les aménagements faits a posteriori sont enregistrés dans un compte à part et amortis

- La valeur du terrain n'est pas comprise dans l'immeuble : en effet, le terrain appartient à la Ville de Lyon. Cette dernière a conclu en 1995 un bail emphytéotique avec la SCI DRF-OL, dont le district est associé à hauteur de 40%. La durée de ce bail est de 45 ans et le loyer annuel est de 0,15 €.

- Depuis l'exercice 2006/2007, les subventions étaient directement affectables aux frais de personnel et étaient comptabilisées en diminution du compte de charge du personnel.

A compter de l'exercice 2019/2020, ces subventions sont enregistrées dans un compte de produit : 740016 SUBVENTIONS SALARIES

Le montant des subventions perçues sur l'exercice s'élève à 165 221.24 € contre 173 043 € au 30/06/2019. Cela explique la forte variation du poste « rémunération du personnel » et du poste de produit « Subvention de fonctionnement ».

De même, les refacturations au club de mise à disposition de personnel sont comptabilisées dorénavant dans le compte 708000 « produits des activités annexes » et non plus au crédit des comptes de rémunérations. Elles s'élèvent pour l'exercice à 4 250 € contre 5 790 € sur l'exercice précédent.

Enfin, il a été décidé de cesser de comptabiliser les remboursements de formation et les indemnités service civique au crédit des comptes de charges. Ces sommes sont dorénavant enregistrées dans le compte 791000 « Reprise de provisions & transfert de charge ». Le montant des remboursements de formation et les indemnités service civique reçues s'élèvent sur l'exercice à 18 859.27 € contre 11 952 € sur l'exercice précédent.

Ces changements de méthodes comptables ont pour objectif de donner une meilleure information financière.

- Le poste fonds associatif avec droit de reprise a été repris dans le poste « projet associatif » sans notion de date d'utilisation.

Ce poste (754 201.77 €) comprend la reprise de provision pour charges de 236 296 € et la plus-value sur la vente du précédent local soit 114 512 € en 1997. Chaque année, le résultat de l'exercice est affecté à ce compte.

Les demandes de déduction fiscale faites par les bénévoles par le canal du District se sont élevées à 68 380 € sur l'exercice 2019/2020.

REMARQUES SUR LES POSTES DU BILAN

L'acquisition du siège a été faite en 1998. Ce dernier est amorti sur 40 ans soit 2.5% par an.

Pour la construction de ce siège, le District a reçu une subvention du Conseil Général de 152 449.02 €. Une reprise de 3811.23 € est faite chaque année pour que cette subvention soit amortie au même rythme que l'immeuble.

La subvention pour investissement reçue sur l'exercice 2017-2018 pour l'acquisition d'un minibus s'élevait à 18 200 €. Elle est rapportée au résultat au même rythme que l'amortissement du minibus. Au total, le poste « subvention d'investissement » s'élève à 73 361 € au 30/06/2020.

Des investissements en mobilier et matériels informatiques ont été réalisés sur l'exercice. Ces acquisitions permettent de maintenir en état l'ensemble des biens nécessaires au bon fonctionnement du District.

Un amortissement régulier est pratiqué sur ces biens - pour cet exercice, il est de 48 366 €.

Les créances diverses comprennent les Clubs et les produits à recevoir. Certaines créances ont été dépréciées suivant leurs anciennetés. Pour l'exercice 2019-2020, il a été comptabilisé une provision pour dépréciation sur les clubs de 2 483 €.

La gestion de la trésorerie : le contrat avec l'organisme bancaire qui gère le solde du compte au jour le jour « en bon père de famille » a permis de générer 996 € de produits financiers.

La forte baisse par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'arrivée à terme d'un placement.

Les postes provision pour risque et charge présente un solde de 72 700 €. Il a été comptabilisé :

- Une provision de 16 700 € concernant les engagements de retraite vis-à-vis des salariés.

Pour la déterminer, il a été tenu compte des hypothèses suivantes : application de la convention collective du sport, départ à la retraite à 65 ans, taux d'actualisation : 0.82 %, progression des salaires : +1 %, taux de charges sociales : 39 %. Calcul effectué de manière rétrospective prorata temporis (IAS 19).

Nous appliquons la comptabilisation des engagements de retraite conformément à la méthode préférentielle du plan comptable depuis l'exercice 2011-2012.

- Une provision de 6 000 € pour l'engagement des primes liées à l'éloignement.

- Une provision de 50 000 € pour des frais de réception liés aux 100 ans du DISTRICT et pour le 55 000ème licencié

L'endettement ne comprend que des dettes à court terme qui, à ce jour, ont été réglées.

L'ensemble des créances et des dettes sont exigibles à moins d'un an.

Évaluation du volontariat (Direction+Bénévoles) : Le bénévolat n'a pu faire l'objet d'une estimation précise faute de références comparables suffisantes.

L'effectif moyen du personnel est égal à 13.

NOTE SUR LES PROVISIONS POUR RISQUES EXCEPTIONNELS EXISTANTES À LA CLÔTURE

Dotations aux provisions (Compte 681500) : 13 359 €

- Provision anniversaire District 100 ans : 10 000 €
- Provision prime éloignement : 1 000 €
- Provision dépréciation créances clubs : 2 359 €

Reprise de provisions (Compte 781500) : 3 117 €

- Engagement retraite : 3 117 €

NOTE SUR LES CHARGES A PAYER, LES PRODUITS A RECEVOIR ET LES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Fournis.fact.non parvenue : 31 319 €
Fourni.avoir non parvenue : 0 €
Clubs.fact. à établir : 2 032 €
Congés payés dus 29 215 €
Personnel-autres charges à payer 21 778 €
Org.soc.autr.ch. à payer 26 658 €
État autres ch. à payer 8 441 €
Etat produit à recevoir 7 834 €
Produits constatés d'avance 0 €
Credi.debit.div.char.à payer 122 897 €
Credi.debit.div.prod.à recevoir 119 429 €
Charges constatées d'avance : 5 246 €

REMARQUE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits de fonctionnement ont augmenté de 5.50 %.
Parallèlement, les charges de fonctionnement ont augmenté de 0.72 %.
Ainsi le résultat de fonctionnement présente un bénéfice de 76 575 €.

Pour obtenir le résultat final de – 29 168 € (Déficit), il suffit d'ajouter au résultat de fonctionnement les produits financiers et le résultat exceptionnel.

Ce dernier se décompose de la manière suivante :

- Les produits exceptionnels sont constitués :
 - Reprise en comptabilité de la subvention du conseil général : 3 811 €
 - Reprise en comptabilité de la subvention du minibus : 3 640 €
 - Remboursement URSSAF : 9 164 €
- Les charges exceptionnelles sont constituées :
 - Perte sur les créances clubs irrécouvrables : 1 540 €
 - Valeur nette comptable des éléments d'actifs mis au rebut : 1 814 €
 - Versement au fonds de solidarité clubs (FDS) : 120 000 €

REMARQUE SUR LA FISCALITE DE L'ASSOCIATION

Etant une entité sans but lucratif, elle n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Compte rendu du Commissaire aux Comptes, Roger NOVEL

Monsieur NOVEL fait lecture à l'assemblée de son rapport général qui certifie sans réserve les comptes du District.

Approbation des comptes annuels 2019/2020

Vote pour l'approbation :

- *Nombre de voix pour : 1 606*
- *Nombre de voix contre : 134*

Approuvé à 92,30 % des suffrages exprimés

Arsène MEYER remercie les Trésoriers ainsi que les services du District qui ont tenu cette parfaite comptabilité.

Affectation du résultat au fond associatif du District

Vote pour l'approbation :

- *Nombre de voix pour : 1 582*
- *Nombre de voix contre : 32*

Approuvé à 98,02 % des suffrages exprimés

Approbation du budget 2020/2021

Vote pour l'approbation :

- *Nombre de voix pour : 1 507*
- *Nombre de voix contre : 154*

Approuvé à 90,73 % des suffrages exprimés

Tarifs 2020/2021

TARIFS		2020/2021
CLUBS		
COTISATIONS		
	Club libre	
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs) bloquée sur 3 saisons	800 + 200*
	Cotisation Clubs moins de 250 licenciés	90,00
	Clubs plus de 250 licenciés	130,00
	Frais de gestion pour les Clubs avec prélèvement automatique	70,00
	Frais de gestion pour les Clubs "autres règlements"	95,00
	Club Foot Diversifié (Futsal - Foot Entreprise - Foot Loisirs)	
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs) bloquée sur 3 saisons	400 + 100*
	Cotisation	90,00
	Frais de gestion pour les Clubs avec prélèvement automatique	70,00
	Frais de gestion pour les Clubs "autres règlements"	95,00
ANNUAIRES		
	Clubs libres (2 exempl. obligatoires)	56,00
	Foot diversifié (1 exemp. obligatoire)	41,00
	Annuaire supplémentaire	25,00
ENGAGEMENTS		
	Championnats	
	Seniors D1/D2	47,00
	Seniors Autres séries	38,00
	Jeunes D1/D2	17,00
	Jeunes Autres séries	15,00
	Féminines Seniors (à 11 et à 8)	33,00
	Féminines Jeunes à 11	16,00
	Féminines Jeunes à 8	14,00
	U13 et U13F	12,00
	U11 et U11F	11,00
	U7/U9	7,00
	Foot Loisirs à 11	37,00

	Foot Loisirs à 11	37,00
	Foot Loisirs à 8	18,00
	Foot Entreprise à 11	37,00
	Foot Entreprise à 8	18,00
	Futsal D1/D2	47,00
	Futsal Autres séries	38,00
	Pratique Jeunes Futsal U15/U18	15,00
	Pratique Jeunes Futsal U13	12,00
	Pratique Jeunes Futsal U11	11,00
	Pratique Jeunes Futsal U7/U9	7,00
	Coupes	
	Seniors : Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement	45,00
	Vétérans : Coupe de Lyon et du Rhône	45,00
	Coupe de Lyon et du Rhône U20	28,00
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U17	23,00
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U15	19,00
	Coupe de Groupement U13	15,00
	Coupe VIAL (Féminine)	35,00
	Coupe Loisirs	45,00
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal et Coupe de l'Avenir Futsal	45,00
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Jeunes et Futsal Féminines	28,00
	Coupe Bichard (Foot Entreprise)	42,00
	Coupe Foot Entreprise à 8	28,00

TARIFS		2020/2021
FORFAITS		
	Championnats	
	1er forfait ou forfait après parution au calendrier (x2 si forfait dans les 3 dernières journées soit 94 €)	47,00
	2ème forfait (x1,5 si forfait dans les 3 dernières journées soit 123 €)	82,00
	3ème forfait ou forfait général - Jeunes	165,00
	3ème forfait ou forfait général - Seniors	335,00
	3ème forfait ou forfait général - Vétérans	165,00
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Jeunes	335,00
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Seniors	500,00
	Forfait général dans les 3 premières journées (sauf dernière catégorie) - Jeunes	335,00
	Forfait général dans les 3 premières journées - Seniors	500,00
	Coupes (District et Groupement)	
1) Seniors/Vétérans/	16ème de finale et tours précédents	47,00
U20/ Futsal Seniors	8ème de finale	56,00
	1/4 de finale	90,00
	1/2 finale	178,00
	Finale	390,00
2) U15/U17/U13	8ème de finale et tours précédents	47,00
	1/4 de finale	56,00
	1/2 finale	90,00
	Finale	206,00
3) Féminines Seniors	1/4 de finale et tours précédents	47,00
	1/2 finale	72,00
	Finale	206,00
4) Futsal Jeunes	Forfait tournoi qualificatif	47,00
	Forfait 1/2 finale et finale	90,00

DISCIPLINE		
a) Joueur	AVERTISSEMENTS	
	Carton blanc	GRATUIT
	1er avertissement	9,00
	2ème avertissement	13,00
	3ème avertissement (match ferme)	41,00
	EXPULSIONS (ou rapports après match)	
	1er niveau : 2 avertissements et articles 2 / 3 / 4 du barème disciplinaire	41,00
	Récidive	62,00
	2ème niveau : articles 5 / 6 / 7 / 8 du barème disciplinaire	52,00
	Récidive	75,00
	3ème niveau : articles 9 / 10 / 11 / 12 / 13 du barème disciplinaire	75,00
	Récidive	100,00
	Hors match	75,00
	Récidive	100,00
b) Dirigeant / Educateur / Entraîneur / Personnel médical	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec sursis	9,00
	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec match(s) fermes(s)	63,00
	Récidive	88,00
c) Foot à 11 et Futsal	CODE DISCIPLINAIRE	
	1er incident	258,00
	2ème incident	500,00
	3ème incident	865,00
d) Foot à effectif réduit	1er incident	86,00

TARIFS		2020/2021
	2ème incident	170,00
	3ème incident	300,00
ADMINISTRATIF		
AMENDES		
	Absence Assemblée Générale du District et Foot Loisirs	124,00
	Absence autres Assemblées Générales spécifiques	93,00
	Non retour de documents administratifs	82,00
	Non retour de fiches de renseignements et d'engagements y compris sous forme informatique	180,00
	Non retour fiche Fair-play Foot Loisirs	
	1ère année	31,00
	2ème année	62,00
	3ème année	93,00
	4ème année et plus	124,00
	Absence de délégué sur feuille de match, par délégué	13,00
	Absence de diplômes fédéraux pour les D1	22,00
	Appui des réserves en Commission des Règlements et de l'Arbitrage	45,00
	Remboursement de la réclamation par le club perdant	51,00
	Frais exposés à l'occasion d'une procédure disciplinaire ou d'appel à la charge du ou des Clubs fautifs ou du DLR si réformation complète d'une décision en Appel	70,00 (forfait)
	Participation d'un joueur suspendu à un match	72,00
	Joueur non qualifié	62,00
	Mauvaise police de terrain, autres...	115,00
	Mauvaise tenue des supporters	125,00
	Match joué sur terrain non classé	57,00
	Feuille de match incomplète ou défaut de renseignements sur lettre de report de match	8,00

	Feuille de match arrivée hors délai ou absence de lettre de report de match	20,00
	Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue	170,00
	Non saisie des résultats sur internet (au dimanche minuit) ou dans les 24 heures suivant la rencontre pour les matchs en semaine	13,00
	Non ou mauvaise utilisation de la feuille de match informatisée	20,00
	Licence manquante au 1er novembre (par licence)	7,00
	Absence de paiement à l'échéance réglementaire, incident de paiement (chèque impayé, prélèvement rejeté, non respect d'un engagement...)	50,00
	Annulation de rencontre pour défaut de paiement (par rencontre)	50,00
	Non paiement d'un officiel le jour de la rencontre	75,00
	Fausse identité	618,00
	Fausse feuille de match à la charge du Club fautif ou à partager entre les deux Clubs fautifs	464,00
	Absence à convocation (Joueur-Dirigeant-Arbitre)	60,00
	Absence aux réunions Prévention / Sécurité	20,00
	Absence affichage feuille de route (après un premier rappel resté sans effet pour les Féminines et Futsal)	20,00
AMENDES GROUPEMENTS		
	Feuille de match incomplète ou licence manquante au 1er novembre (par licence) en U7 / U9 / U11 / U13	4,00
	Forfait par match (au 3ème forfait, application du forfait général)	21,00
	Forfait général Foot d'Animation	83,00
	Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue en Foot d'Animation	50,00
	Mauvaise destination feuille de match	13,00
	Absence à AG de groupement	93,00

TARIFS		2020/2021
	Absence réunion Foot d'Animation	38,00
INDEMNITES DE TERRAIN NEUTRE A LA CHARGE DU CLUB FAUTIF		
	Déplacement pour l'équipe non fautive (+ de 12 km aller-retour par rapport au km initial), le km	2,00
	Traçage de terrain pour le Club d'accueil	30,00
TOURNOIS		
	Homologation d'un tournoi (à partir de U13)	21,00
	Homologation d'un tournoi ou match avec équipe étrangère	26,00
	Homologation tournoi U7/U9/U11 (demande obligatoire)	GRATUIT
	Tournoi organisé sans homologation du District	150,00
	Tournoi organisé sans homologation du District - Récidive	200,00
ARBITRES		
	Absence arbitre (adulte ou jeune) aux AG des Arbitres	32,00
	Non envoi rapport suite à carton rouge	26,00
	Amende pour trop perçu	26,00
	Amende pour trop perçu - Récidive	41,00
	Amende pour trop perçu - Multi-récidive	93,00
	Absence match avec observateur	41,00
	Ecole d'Arbitrage (cours du soir) - Gratuit pour les Féminines	60,00
	Ecole d'Arbitrage (en externat) - Gratuit pour les Féminines	150,00
	Cotisation Arbitre District (avec journée de formation)	55,00
	Cotisation Arbitre Ligue - FFF	34,00

EDUCATEURS ET AUTRES FORMATIONS		
	CFF sans hébergement : Frais pédagogique + Frais d'inscription : 160 € Frais pédagogique + Frais d'inscription certification : 40 € Total : 200 € Frais annexes : 85 € Total coût de la formation : 285 € Participation du District de Lyon et du Rhône : 115 € Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 170 €	170,00
	CFF avec hébergement : Frais pédagogique + Frais d'inscription : 160 € Frais pédagogique + Frais d'inscription certification : 40 € Total : 200 € Frais annexes : 210 € Total coût de la formation : 410 € Participation du District de Lyon et du Rhône : 115 € Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 295 €	295,00
	Formations modulaires de 16 h (U9 / U9 Mineurs / U11 / U11 Mineurs / U13 / U15 / Gardiens de but / Futsal / Module associatif) : Frais pédagogique + Frais d'inscription : 80 € Frais annexes : 34 € Total coût de la formation : 114 € Participation du District de Lyon et du Rhône : 44 € Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 70 €	70,00
	Formations modulaires de 8 h (U7 / Animatrice Fédérale de Football) : Frais pédagogique + Frais d'inscription : 40 € Frais annexes : 5 € Total coût de la formation : 45 € Participation du District de Lyon et du Rhône : 30 € Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 15 €	15,00

TARIFS		2020/2021
	Inscription certification : Frais pédagogique + Frais d'inscription : 40 € Frais annexes : 17 € Total coût de la formation : 57 € Participation du District de Lyon et du Rhône : 27 € Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 30 €	30,00
	Nouvelles formations et formations "Emplois d'avenir"	90,00
	Formations CDIP	GRATUIT
	Formation juridique Club - 1 personne	50,00
	Formation juridique Club - 2 personnes	80,00
BAREME KILOMETRIQUE		
	Remboursement de frais de déplacement d'un officiel dûment convoqué devant le Comité Directeur ou une commission du District, le km aller-retour (avec un minimum de 9 €)	0,400
	Visite de terrain en vue d'homologation (le km aller-retour, au frais du club visité) (avec un minimum de 17 €)	0,400
	Remboursement de frais d'intervention ou d'observation technique (le km aller-retour) (avec un minimum de 28 €)	0,400
	Forfait pour repas éventuel (16 €)	

* Les 200 € ou 100 € peuvent être remboursés au Club avant le délai de 3 ans si le Président du Club suit une formation organisée par le District de Lyon et du Rhône ou considérée comme conforme par le District de Lyon et du Rhône.

Approbation des tarifs 2020/2021

Vote pour l'approbation :

- Nombre de voix pour : 1 566
- Nombre de voix contre : 150

Approuvé à 91,26 % des suffrages exprimés

Modifications des textes et examen des vœux

VŒUX PRESENTES PAR Bernard COURRIER

Vœu n°1 - Commission Sportive et des Compétitions

En catégorie U17, la Commission Sportive et des Compétitions propose d'entériner dans les règlements les modifications adoptées au titre de la saison 2020/2021 par le Comité directeur du DLR du 06/05/20 :

Ajout d'une poule supplémentaire en U17 D1 et d'une poule supplémentaire en U17 D2 soit passage à 2 poules au lieu de 1 en U17 D1 et 3 poules au lieu de 2 en U17 D2

U17 D1 : (24 clubs) – (2 poules de 12) :

En fin de saison le premier de chacune des 2 poules de D1 monte en ligue.

Les clubs montants peuvent garder leur place en D1

Les quatre derniers de chacune des 2 poules descendent en D2.

U17 D2 : (36 clubs) – (3 poules de 12) :

En fin de saison le premier de chaque poule monte en U17 D1. Les deuxièmes de chaque poule peuvent monter en U17 D1 s'il n'y a pas plus de deux descentes du championnat U16 de ligue.

Dix équipes parmi les dernières de chaque poule descendent en U17 D3 avec application des règles du fair-play.

En catégorie U20, la Commission Sportive et des Compétitions propose d'entériner dans les règlements les modifications adoptées au titre de la saison 2020/2021 par le Comité directeur du DLR du 06/05/20 :

Ajout d'une poule supplémentaire en U20 D1 et suppression du niveau U20 D3, soit passage à 2 poules au lieu de 1 en U20 D1 et pour les U20 D2, nombre de poules fixé en fonction des engagements

U20 D1 : (24 clubs) – (2 poules de 12)

En fin de saison le premier de chacune des 2 poules de D1 monte en ligue.

Les quatre derniers de chacune des 2 poules de D1 descendent en D2.

U20 D2 : Les poules sont constituées en fonction des engagements.

Vote pour l'ajout d'une poule supplémentaire en U17 D1 et d'une poule supplémentaire en U17 D2, et l'ajout d'une poule supplémentaire en U20 D1 et la suppression du niveau U20 D3 :

- Nombre de voix pour : 1 619
- Nombre de voix contre : 58

Approuvé à 96,54 % des suffrages exprimés

Application immédiate

Vœu n°2 - Commission Sportive et des Compétitions

LES ENTENTES ENTRE CLUBS (page 79 de l'annuaire 2019/2020 du District de Lyon et du Rhône)

ARTICLE 39 BIS DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FFF ADAPTÉ AU DLR

Les ententes sont annuelles, renouvelables. Elles doivent obtenir l'accord du Comité Directeur de Ligue/District concerné.

1. ENTENTE DE JEUNES

Les Ligues régionales et les Districts peuvent permettre aux clubs de faire jouer ensemble leurs jeunes joueurs tout en gardant l'identité du club d'appartenance.

Dans toutes les catégories de jeunes, la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs est autorisée ***et ceci est possible pour toutes les équipes de la catégorie.***

Ces ententes ne peuvent participer aux compétitions que dans le respect des Règlements Généraux.

Les joueurs de ces ententes conservent leur qualification à leur propre club et peuvent simultanément participer avec celui-ci à toute autre compétition.

Les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées, à condition que le nombre des équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants.

Les règlements spécifiques aux Ligues et Districts doivent préciser le nombre minimum de licenciés des diverses catégories de jeunes devant appartenir à chaque club de l'entente pour pouvoir satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes.

En D1, les ententes sont autorisées mais ne pourront accéder au niveau Ligue.

2. ENTENTE "SENIOR"

Les Assemblées Générales des Ligues/Districts peuvent décider d'accorder aux clubs la possibilité de constituer des équipes "Senior" en entente dans les compétitions de District, hormis les deux divisions supérieures (la dernière division de Ligue quand celle-ci n'a pas de District). Par exception à ce qui précède, les ententes Seniors féminines peuvent évoluer au plus haut niveau du District mais ne pourront pas accéder au niveau Ligue.

En catégorie Seniors, il ne peut être autorisé qu'une seule équipe en entente entre 2 ou plusieurs clubs et celle-ci ne peut concerner que l'équipe de plus bas niveau réellement engagée.

En cas de forfait général de l'entente dans les trois premières journées de championnat, l'entente peut être reportée sur l'équipe immédiatement supérieure hormis pour les 2 premiers niveaux de district.

3. Les ententes ne dispensent pas chacun des clubs constituants de ses obligations vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage.

4. Les règlements spécifiques aux Ligues et Districts doivent préciser l'autorisation ou non pour ces ententes d'accéder à la division supérieure, ces ententes ne pouvant, en tout état de cause, pas accéder aux championnats régionaux et nationaux.

5. En cas de non reconduction d'une entente à l'issue de la saison, seul le club gestionnaire, unique interlocuteur du district, conserve le niveau acquis pour la saison suivante.

Vote pour les modifications présentées :

- Nombre de voix pour : 1 595

- Nombre de voix contre : 73

Approuvé à 95,62 % des suffrages exprimés

Application immédiate

Vœu n°3 - Commission Sportive et des Compétitions

4.00) GENERALITES : SENIORS ET JEUNES

IMPORTANT

En matière d'ascensions et descentes, la priorité est d'accueillir en D1 toutes les équipes descendant de la Ligue, quel qu'en soit le motif. L'objectif est de tenter de ramener toutes les poules à 12 équipes, sauf en cas de situation exceptionnelle où ce chiffre pourra être dépassé, sans toutefois franchir la limite de 14 équipes.

Les descentes par poule vers le niveau inférieur sont limitées à 6 pour les poules de 14, à 5 pour les poules de 13 et à 4 pour les poules de 12. Si ceci ne permet pas de ramener toutes les poules d'un niveau donné à 12, nous serons amenés à limiter le nombre de montées du niveau inférieur, tout en respectant l'ascension impérative des premiers de chaque poule.

SENIORS - U20 :

D'une manière générale, ce qui est précisé ci-dessous est conforme à une égalité entre montées et descentes de ou vers la LIGUE.

Si nous avons moins de descentes de ligue que de montées, nous procéderons à un (ou des) repêchages des descendants.

Si nous avons plus de descentes de Ligue que de montées, nous procéderons à une régulation par niveau en partant de la D2, en diminuant le nombre de montées, jusqu'aux dernières divisions du District.

U17 – U15 :

Les équipes U15 qui montent en U16 ligue et les équipes U17 qui montent en U18 ligue peuvent conserver leur place en D1.

Ainsi, dès l'instant où nous avons une descente de U15 ligue ou une descente de U16 ligue, nous procéderons à une régulation par niveau en partant de la D2, en diminuant le nombre de montées, jusqu'aux dernières divisions du District.

Principe de cette régulation :

Il est tout d'abord établi un classement conformément à l'article 9.

Ensuite, cette régulation se fera à partir des **troisièmes** aux classements voire des **seconds** qui ne pourront pas accéder à la division supérieure.

Pour départager les seconds ou troisièmes qui ne seront pas autorisés à monter en division supérieure ou pour déterminer le repêché, **ou le montant supplémentaire**, la règle suivante sera appliquée :

1er CRITÈRE

Le challenge du FAIR PLAY (sont concernées les catégories listées à l'article 3 du challenge du fair-play) et ce pour encourager la lutte contre la violence. En cas d'égalité au FAIR PLAY et pour les catégories non concernées par le FAIR PLAY, c'est le 2ème critère qui est appliqué c'est-à-dire le tirage au sort par lettre.

2ème CRITÈRE

Le tirage au sort des lettres à affecter aux poules, tirage qui se fera chaque année lors d'une Assemblée Générale ou d'un évènement public (remise des challenges FAIR PLAY etc....).

La première lettre sortie de ce tirage concernera la première poule qui ne pourra pas bénéficier de la montée, ou bénéficiera d'un repêchage dans le cas où nous aurions moins de descentes de Ligue et ainsi de suite.

Cette disposition s'applique tant en SENIORS qu'en JEUNES, et ce quel que soit le niveau à l'exception du niveau D1.

A noter que ces mêmes critères sont pris en compte en cas de montées supplémentaires.

Dans le cas d'application du 2^{ème} critère, La première lettre sortie de ce tirage concernera la première poule qui bénéficiera de cette montée supplémentaire.

Le niveau D1 SENIORS ET JEUNES aura toujours le même nombre de montées et de descentes sauf cas tout à fait exceptionnel et rare à savoir :

En seniors, s'il y a plus de 9 descentes de LIGUE, en U20 en fonction du nombre de poules de D2, en U17 s'il y a plus de 3 descentes de U16 ligue et en U15 s'il y a plus de 3 descentes de U15 LIGUE.

Dans ces cas certes rares, après épuisement des non-montées de second et troisième, il sera appliqué le principe des descentes supplémentaires appelé effet de cascade et ce dès le niveau D1.

Vote pour les modifications présentées :

- Nombre de voix pour : 1 499
- Nombre de voix contre : 106

Approuvé à 93,40 % des suffrages exprimés

Application immédiate

VŒUX PRESENTES PAR ROLAND BROUAT

Vœu n°4 - Commission Futsal

Règlement du Championnat Départemental de Futsal - Page 174 de l'annuaire 2019/2020 du District de Lyon et du Rhône

Article 3 - Engagements

Article 3.4.1 : Obligation des Clubs

...

Tous les Clubs engagés en D1 auront l'obligation de présenter un arbitre Futsal ou l'inscription d'un candidat Arbitre Futsal qui devra ensuite réussir la certification avant la date limite des inscriptions.

Article 4 - Système de l'épreuve

4.1 - La compétition se déroule sous forme de championnat par match aller/retour avec **3 niveaux (D1, D2, D3)**.

4.4 - Les poules sont constituées de 12 Clubs, **sauf la D3 (en fonction du nombre d'engagés)**

D1 et D2 : tirage au sort intégral

D3 : zone géographique

Article 13 - Montées et descentes

D1 : Le premier de la poule D1 est susceptible de monter en Ligue. Les 4 derniers de la poule sont relégués en D2

D2 : Les deux premiers de chaque poule accèdent en D1. Les trois derniers de chaque poule sont relégués en D3

D3 : 6 équipes accéderont en D2

Question de FRANCE FUTSAL RILLIEUX : « pourquoi dans l'article 13 mettre que le 1^{er} de la poule D1 est susceptible de monter en Ligue ? »

Réponse Roland BROUAT : « car cela dépend toujours de la Ligue. Mais depuis que je suis au District il y a toujours eu une montée. »

Réponse du Président Arsène MEYER : « votre question est pertinente. En Ligue nous travaillons actuellement sur des adaptations car le District de Lyon et du Rhône de Football étant l'un des plus gros en France au niveau Futsal et cela crée des déséquilibres au niveau de la Ligue. Les discussions sont en cours et je pense qu'à la prochaine AG nous pourrions enlever le mot susceptible. »

Question de GOAL FUTSAL : « Au niveau de l'obligation des Clubs en terme d'Arbitre pour les Clubs engagés en D1, est-ce qu'ils seront sujet au statut de l'arbitrage ? »

Réponse du Président Arsène MEYER : « des précisions seront apportées à ce sujet. »

Vote pour les modifications présentées :

- Nombre de voix pour : 1 470
- Nombre de voix contre : 77

Approuvé à 95,02 % des suffrages exprimés

Application immédiate

VŒUX PRESENTES PAR MYLENE CHAUVOT

Vœu n°5 - Commission Féminine et de Féminisation

En catégorie seniors à 11, la Commission Féminine et de Féminisation propose d'entériner dans les Règlements les modifications adoptées au titre de la saison 2020/2021 par le Comité Directeur du 02/12/2019.

Création d'un Championnat avec deux niveaux

Seniors D1F (10 clubs) (1 poule de 10)

En fin de saison, une montée possible en R2 féminine de ligue.

Les deux derniers descendent en D2

Seniors D2F

Selon le nombre d'équipes engagées, une formule de championnat (compétition en deux phases, brassage) sera proposée en début de saison

En fin de saison, les deux premiers de la poule accession montent.

Vote pour la création d'un Championnat avec deux niveaux :

- *Nombre de voix pour : 1 580*

- *Nombre de voix contre : 26*

Approuvé à 98,38 % des suffrages exprimés

Application immédiate

Vœu n°6 - Commission Féminine et de Féminisation

En catégorie U13F et U11F, la Commission Féminine et de Féminisation et la Commission Technique et des Jeune proposent une pratique exclusivement féminine.

Création d'une pratique sur le même modèle que les garçons.

Vote pour la création d'une pratique U13F et U11F :

- *Nombre de voix pour : 1 572*

- *Nombre de voix contre : 23*

Approuvé à 98,56 % des suffrages exprimés

Application immédiate

VŒUX PRESENTES PAR JOSE INZIRILLO

Vœu n°7 - Commission des Règlements

Modification de l'article 10B5 U13 à 8 alinéa 2 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône

... Les joueurs d'une équipe supérieure, ayant participé à la dernière rencontre précédente de Championnat...	... Les joueurs d'une équipe supérieure, ayant participé à la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118 des Règlements de la FFF ...
--	---

Vote pour les modifications présentées :

- *Nombre de voix pour : 1 363*

- *Nombre de voix contre : 152*

Approuvé à 89,97 % des suffrages exprimés

Application immédiate

Vœu n°8 - Commission des Règlements

Règlement Coupes de Lyon et du Rhône de Football :

- Coupe de Lyon et du Rhône Seniors - Article 7 (page 203)
- Coupe de Lyon et du Rhône U20 - Article 4 (page 208)
- Coupe de Lyon et du Rhône U17 et U15 - Article 4 (page 210)

Suppression de la phrase « **les matches de coupe de Lyon et du Rhône ne comptent pas dans les calculs de la définition de l'équipier premier pour les rencontres de championnat qui suivent** » car en contradiction avec l'article 10B3 qui stipule que tous les matchs comptent.

Vote pour les modifications présentées :

- *Nombre de voix pour : 1 427*
- *Nombre de voix contre : 60*

Approuvé à 95,97 % des suffrages exprimés

Application immédiate

VŒU PRESENTE PAR MICHEL BLANCHARD

Vœu n°9 - Trésorerie

Modification article 15, alinéa 7, §1 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône

... 7. FRAIS DE PEREQUATION Pour les rencontres de championnat Seniors D1, Seniors D2 et U20 D1, les arbitres ne sont pas indemnisés par les clubs le jour du match mais par le District de Lyon et du Rhône après envoi de leur fiche de frais. Attention, cela ne concerne pas les Arbitres-Assistants en D2 dont les indemnités restent à la charge des deux clubs. ...	... 7. FRAIS DE PEREQUATION Pour les rencontres de championnat du District de Lyon et du Rhône, les arbitres ne sont pas indemnisés par les clubs, le jour du match, mais par le District après envoi de leur fiche de frais : - pour l' arbitre du centre et les arbitres-assistants en ce qui concerne les Seniors D1 . - pour l' arbitre du centre seulement en ce qui concerne les Seniors D2, Seniors D3, U20 D1 et U17 D1 . Dans ce cas les indemnités des arbitres-assistants sont à régler le jour du match. ...
--	--

Vote pour les modifications présentées :

- *Nombre de voix pour : 1 536*
- *Nombre de voix contre : 40*

Approuvé à 97,46 % des suffrages exprimés

Application immédiate

Vœu n°10 - HAUTS LYONNAIS

« Le Règlement ne permet pas à une équipe d'une entente d'accéder à la Ligue si celle-ci est classé 1ère du Championnat D1 à la fin de la saison sportive.

Notre vœu est qu'il soit possible de revoir ce règlement qui pénalise sportivement l'équipe engagée. Une entente permet de solutionner le manque d'effectif dans une catégorie. »

Réponse du Président Arsène MEYER : « ce vœu a déjà été présenté à la dernière AG de FRANCHEVILLE. J'avais demandé de le repousser à la prochaine AG car il y avait une Commission à la Fédération qui travaillait sur ce sujet. Malheureusement cette Commission n'a pas beaucoup avancé. Je ne sais pas ce qu'il se passe dans le District de la Loire mais ce dont je suis sûr c'est qu'un Club en entente ne peut pas monter en Ligue, c'est interdit. Donc nous sommes obligés d'appliquer la même règle. Il y a des discussions en cours au niveau des Féminines. Pour le moment nous sommes obligés de nous en tenir aux textes fédéraux. Donc pour le moment c'est le statuquo, nous ne pouvons pas faire de vote. »

Vœu n°11 - HAUTS LYONNAIS

« Création d'un Club jeunes appelé Groupement. Le District de Lyon et du Rhône n'autorise pas la création d'un Club de ce type alors qu'elle est autorisée dans d'autres Districts avec pour objectif de regrouper les effectifs en zone rurale. Notre vœu est une demande de réflexion sur ce règlement interne qui n'est pas en adéquation avec les autres Districts de la Ligue LAuRAFoot. »

Réponse du Président Arsène MEYER : « le Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône a donné son accord pour autoriser les Groupements. Mais je vous mets quand même en garde car si le Groupement explose vous finirez à la case départ. »

Vote pour accepter les Groupements :

- Nombre de voix pour : 805
- Nombre de voix contre : 671

Approuvé à 54,54 % des suffrages exprimés

Application immédiate

Tirage au sort des lettres déterminant les montées et descentes en cas d'égalité si non application du Fair-play

Le Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes Pascal PARENT procède au tirage au sort :

A / E / G / C / D / F / B

Discours du Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes Pascal PARENT

« Au nom de Lilian, Christian et Bernard, je vous dis, redis, que l'on est très content de vous voir en vrai même masqués et même si, et ça c'est une faute grave, il n'y a pas eu le coup de blanc à la mi-temps, malheureusement en ce moment on ne fait pas comme on veut. Très content parce que de vous voir en visio, de vous entendre en audio, au téléphone, d'échanger par mail, ça a vraiment ses limites même si, en disant ça, je me tire une balle dans le pied car notre prochaine Assemblée Générale de Ligue non électorale du 24 octobre aura lieu en mode dématérialisée. Pourquoi ? Parce que pour les Districts c'est un peu différent, d'ailleurs aujourd'hui ça va bien que CHAZAY ne soit pas dans la métropole de Lyon car sinon nous aurons eu vraiment des difficultés. Mais en tout cas pour les Districts c'est différent car c'est une seule et même entité géographique avec les mêmes règles alors que pour la Ligue ce sont 11 Districts et 12 Départements avec des situations sanitaires qui sont complètement différentes d'un District et d'un Département à l'autre. Et en responsabilité, je ne pouvais pas faire venir à Lyon plus de 300 personnes de toute la région avec le risque de faire repartir dans les Districts, aujourd'hui non touchés des gens qui auraient pu être contaminés si nous avions fait notre Assemblée Générale en présentiel. Alors bien sûr, vous allez me dire, on aurait pu changer de lieu mais sur le territoire de la Ligue Auvergne Rhône Alpes il y a 4 Métropoles aujourd'hui en zone d'alerte, soit maximale soit renforcée et c'est dans ces 4 Métropoles que l'on trouve des salles qui nous permettent de tenir nos Assemblées qui sont quand même très importantes. Donc ça sera en dématérialisé, en espérant que celle du mois de janvier on puisse la faire tous ensemble.

Je ne reviendrais pas sur l'arrêt douloureux des compétitions en 2019/2020 mais je voudrais redire, car j'ai entendu plutôt le contraire, que la règle en tout cas pour le territoire de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, a été la même pour tout le monde, pour les montées, les descentes, pour départager les équipes à égalité, justement pour éviter des décisions à géométrie variable et je mets au défi quiconque de me prouver le contraire.

Ces décisions ont fait des déçus, bien sûr. Elles ont aussi fait des satisfaits. Je rappelle qu'il n'y a eu qu'une descente par poule dans les championnats départementaux et régionaux et quelques fois, dans le même Club, elles ont fait à la fois des contents et des mécontents puisqu'une équipe est montée et, avec les mêmes règles, une autre est descendue. Donc je crois qu'il faut vraiment tourner la page.

Pour le début des compétitions 2020/2021 qui démarrent aussi dans des conditions très difficiles, je ne vais pas vous expliquer ce que vous faites tous les dimanches mais vous dire quand même que l'on a volontairement retardé le début des compétitions car on se disait que ce serait important que d'autres, par exemple les écoles, écrèment un peu cette rentrée bizarre, avant que le Foot ne redémarre vraiment. Et puis surtout, ça nous permettait aussi de se dire que, en septembre, vous auriez peut-être quelques dates dont vous aviez été privées en avril mai juin, et faire peut-être quelques rassemblements qui pour vos Clubs vous permettaient de vous retrouver et de rentrer un petit peu de sous. Alors l'exception vous l'avez vu, sur ce que je viens de dire, ça a été la Coupe de France. Mais pour la Coupe de France on n'a pas pu faire autrement vu l'engouement extraordinaire des engagés cette année au niveau du territoire de la Ligue Auvergne Rhône Alpes. On est passé de 850 engagements en Coupe de France à presque 1 000. Donc, c'est vous dire l'augmentation extraordinaire qu'il y a eu lieu et on la comprend car vous aviez tous envie de rejouer au ballon et, bien évidemment, on ne peut que vous accompagner dans cette volonté. Donc la Coupe de France a démarré plus tôt. Je croise les doigts, pour l'instant tout s'est bien passé. Il n'y a que quelques matchs où l'on a dû revoir un peu notre copie soit par des forfaits soit par des forfaits pour cause de COVID. Car malheureusement, en Coupe les tours s'enchaînant les uns derrière les autres, il n'était pas possible de reporter les matchs. Donc certains d'entre vous ici on peut-être vécu douloureusement un forfait pour cause COVID mais malheureusement on ne pouvait pas faire autrement. Bien sûr, tous ces matchs, Coupe de France et maintenant championnats, car les championnats ont repris, se font avec un protocole très lourd, on l'admet bien volontiers et ça vous donne encore plus de charges dans l'organisation de vos rencontres. On en est parfaitement désolés mais de toute façon je crois que tout le monde a bien compris que c'est ça ou il n'y a pas de Foot. Donc si on ne veut pas que se reproduise le scénario brutal de la saison dernière, malheureusement, on est obligé d'en passer par tout ce que l'on vous écrit et ce que l'on met à jour sur internet au jour le jour, et quand je dis au jour le jour c'est vraiment au jour le jour car encore hier soir on a modifié un périmètre avec l'entrée en zone d'alerte renforcée de la Métropole de CLERMONT FERRAND où l'on autorise, alors là aussi c'est contraire à tout ce que le Football nous a appris depuis 100 ans, les rencontres à se dérouler sans vestiaires, pourvu qu'il y ait un local sécurisé mis à disposition de l'Arbitre, pas pour l'Arbitre mais notamment pour sécuriser la feuille de match informatisée. Donc ça, ça a été modifié hier soir parce que le Ministre s'est exprimé avant-hier. Donc vous voyez que l'on est très réactif.

Alors jusqu'à présent les évolutions dans le protocole étaient plutôt favorables, notamment les spectateurs. Il y a encore un mois où l'on vous expliquait que s'il n'y avait pas de tribune ce n'était même pas la peine d'y penser. Maintenant vous pouvez les accueillir, avec les précautions d'usage bien sûr. Le délai de confinement est passé de 14 à 7 jours, c'est un vrai progrès car cela nous permet de reprogrammer, que ce soit la Ligue ou le District, des matchs plus rapidement. Mais, ensuite, vu la situation qui se dégradait, malheureusement les dernières nouvelles sont bien moins bonnes avec par exemple les buvettes où vous ne pouvez plus accueillir les gens ou alors il faut mettre des tables dehors et les servir comme s'ils étaient au bar, et de tout façon les bars étant fermés je ne sais pas comment on ferait. Les gymnases sont fermés et l'on est obligé de reculer le démarrage des championnats R1 et R2 Futsal pendant que les gymnases rouvrent. Donc il y a notre règlement à nous qu'il faut bien regarder qui peut être modifié tous les jours suite à des décisions de l'état, du Préfet, de l'ARS, des Mairies qui, même en zone un peu plus détendue, ferment tout de même les vestiaires. Il faut que l'on

s'adapte et en tout cas, j'aurais tendance à dire que, ce sont vraiment les règles de bon sens qui doivent s'appliquer en tout temps et en tout lieu en faisant en sorte que le maximum de matchs puissent se dérouler. Et encore une fois, que l'on ne revive pas ce que l'on a vécu l'an dernier.

Le fonds national de solidarité. Là encore certains, on l'a entendu tout à l'heure, trouveront que ce n'est pas assez mais 10 € par licencié sur le compte des Clubs dans les jours qui viennent ou qui ont déjà été crédités sur vos comptes ça dépend des situations, 5 € sur le compte Ligue et un peu plus de 5 € sur le compte District puisque Arsène a rappelé que c'était 5,50 € qui avait pu être libéré par le District, c'est quand même pas mal. Pour 200 licenciés c'est 2 000 € minimum, on se baisse pour les ramasser. Et pour Henri KESISIAN par exemple c'est 10 000 €. Mais surtout ce que je voudrais vous dire c'est que pour la Fédé c'est un effort de 30 000 000 dont 16 000 000 sur ce dispositif. Pour votre Ligue c'est un effort de 380 000 € et pour vos Districts c'est un effort de 380 000 € aussi au moins pour les 11 Districts réunis. Je dis au moins car dans certains District, le Rhône, la Loire, certains ont pu faire un petit peu plus car ils avaient peut-être un petit peu plus de réserve. Et en tout cas, l'idée était vraiment de vous accompagner au redémarrage de cette saison. Je rappelle aussi que la Ligue ne vous a facturé aucune licence à compter du 28 février dernier car on se doutait bien que le gamin ou la gamine qui prenait la licence le 28 février, les championnats s'étant arrêtés au 13 mars ça fait quand même peu de temps pour en profiter. Et ces sommes que je viens de vous rappeler c'est sans compter le reste qui par exemple vous a été remis ce matin, pour les Clubs de moins de 100 licenciés, les ballons, les chasubles, ou pour les Clubs Fédéraux, toutes les aides au titre de la saison 19/20 ont été versées même si les matchs n'ont pas eu lieu et en plus il y a eu une revalorisation de l'ordre de 20 % des aides aux Clubs Fédéraux de notre Ligue et de tout autre Ligue. Alors on entend bien sûr, par exemple, le rugby fait mieux. 90 000 000 € avait dit le Président Laporte tout de suite au moment du Coronavirus. Moi j'ai lu dans un article récent que ce n'était déjà plus 90 mais 36. Alors moi aussi je sais faire, je suis au Comex, donc la Fédé aurait pu vous dire 200 plaques et puis 5 minutes après on vous dit excusez-nous on s'est gourés, ce n'est pas tout à fait le bon calcul et ça devient 30. Donc ne nous plaignons pas, comme on dit, un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. Donc nous, on vous a dit 10 € c'est 10 € vous les avez, ils sont sur vos comptes. Bien sûr cela aurait pu être mieux mais on aurait aussi rien pu n'avoir. Donc voilà, je voulais dire très précisément, car il y a des moments ça m'énerve.

Sur cette AG, je voudrais féliciter Arsène car il a eu l'élégance rare, car alors que tu n'y étais pas obligé Arsène, tu as accepté par décision de ton Bureau de laisser se présenter une liste concurrente pourtant non conforme, mais dans le souci d'apaisement comme cela a été rappelé par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales et le débat démocratique a prévalu, bravo, chapeau. Te féliciter aussi et surtout pour ta très confortable réélection qui prouve bien que les Clubs dans leur très grande majorité ont su faire la différence entre d'une part l'expérience, la compétence, le sérieux, le travail au service du District et de ses Clubs et d'autre part à ce qui ressemblait vraiment au célèbre « y'a qu'à faut qu'on » avec son lots de dénigrement systématique, et qui devient lassant, des instances qu'elles soient fédérales, régionales ou départementales au seul motif qu'elles devaient prendre des décisions et qu'elles les ont prises, que ces décisions étaient difficiles vu le contexte mais nécessaires. Et je rappelle que le CNOSF, le Conseil d'Etat et/ou les tribunaux administratifs les ont confirmées à quasiment 100 % même si certaines ont fait très mal, et je m'associe tout à fait à ce que tu as dit sur HAUTS LYONNAIS car effectivement ils auraient dû monter. Mais comme la très bien dit Arsène aussi, voilà on essaie de faire valoir ses droits, on se base sur le plan juridique, on gagne, on perd, c'est la vie, et après on retourne sur le terrain et on essaie de regagner sur le terrain ce que l'on n'a pas pu avoir.

Enfin j'ai apprécié aussi la main tendue du Président Meyer. J'espère que ceux qui souhaitent que les Clubs soient encore plus associés aux décisions sauront la saisir. Et je veux terminer sur cette note d'optimisme en vous félicitant à nouveau pour la confiance accordée à ceux qui s'occupent, je peux en témoigner, très bien de votre District. »

Le Président Arsène MEYER le remercie vivement pour ces mots qui font chaud au cœur.

Remise de récompenses

Le Président Arsène MEYER remet les récompenses suivantes :

- Plaque des 100 ans du District à Pascal PARENT, à Charles CHERBLANC, au Club de CHAZAY D'AZERGUES et au Commissaire aux Comptes, Monsieur Roger NOVEL
- Plaque anniversaire pour le Club de CHAZAY
- Plaque anniversaire des Clubs : SOURCIEUX LES MINES, 50 ans – AS ST PRIEST – FC VAULX, 75 ans – CO ST FONS – FC TARARE, 100 ans
- Médaille d'Or de la Ligue Auvergne Rhône Alpes à Henri KESISIAN
- Médaille d'Argent du District de Lyon et du Rhône de Football à Eric GRAU, Président du CHAZAY FC
- Médaille d'Argent du District de Lyon et du Rhône de Football à Jérôme COLLY, Vice-président CHAZAY FC
- Médaille d'Argent du District de Lyon et du Rhône de Football à Jean Luc CHABAUD, Dirigeant du CHAZAY FC
- Médaille d'Argent du District de Lyon et du Rhône de Football à Patrick LAUSSEL, Dirigeant du CHAZAY FC
- Médaille d'Argent du District de Lyon et du Rhône de Football à Gérard FICHET, Dirigeant du CHAZAY FC

Le Président Arsène MEYER clôt l'Assemblée Générale en rappelant une phrase dite par Joseph MAGAT lors des 70 ans du Club « j'ai beaucoup d'amis dans le Foot, souvent on refait le monde après les matchs, je traîne à la buvette et lorsque je rentre chez moi ma femme me ramène à de plus justes proportions. »